64e ANNEE N° 4

VENDREDI 11 JANVIER 1924

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....			0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....			0 fr. 80
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....		1 fr. 25
» 2e page	(— d° —).....		2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les élections de dimanche. — La situation politique chez nos voisins anglais. — La baisse du franc. Des mesures énergiques s'imposent. Le ministre des finances se déclare prêt à l'action.

Les élections sénatoriales ont eu lieu dimanche dans un calme à peu près général. Le résultat n'apporte aucun changement appréciable dans la composition de la Hte-Assemblée. Quelques journaux s'efforcent de torturer les chiffres pour établir qu'il y a une « indiscutable poussée à gauche ». A la vérité un seul parti a légèrement pâti du scrutin : le parti radical-socialiste ; il perd deux sièges qui passent à des socialistes unifiés.

Mais si on examine en détail les élections départementales on ne peut nier que les radicaux-socialistes ont enregistré, comme chez nos voisins de la Haute-Garonne, quelques mécomptes, « quelques déceptions », écrit l'*Ère Nouvelle*.

Dans la Sarthe, le candidat hostile à la politique de M. Caillaux est élu ;

Dans l'Eure un modéré bat le radical-socialiste qui se déclarait hostile à la politique de M. Poincaré, alors que les élections précédentes ne permettaient pas d'escompter ce résultat.

Pareille remarque s'impose pour la Seine-et-Oise qui, récemment, dans une élection partielle, nommait deux députés radicaux-socialistes. Dimanche, le républicain partisan de la politique de M. Poincaré a battu le candidat soutenu par le bloc des gauches.

Dans l'Isère, dans l'Aude, les radicaux-socialistes sont victimes de leurs alliés d'extrême-gauche : deux unifiés prennent leur siège à deux radicaux.

Rien dans ces résultats ne justifie les cris de victoire d'un parti quelconque.

A la vérité, il n'y a dans l'ensemble aucun changement notable. Le pays est indéfectiblement attaché au régime républicain, mais il a voté pour des hommes ayant approuvé la volonté de faire appliquer le traité. Le ministère a donc, plus que jamais, l'autorité nécessaire pour poursuivre et faire aboutir les négociations en cours.

⁂

Si la situation est difficile pour les dirigeants de la France, elle ne l'est pas moins pour le gouvernement anglais.

Il semble bien que M. Baldwin veut essayer de *durer* en s'en tenant à un programme réduit, duquel il supprime tout ce qui pourrait dresser contre lui les deux groupes de l'opposition, cette union étant nécessaire pour renverser le ministère actuel. D'autre part, il paraît difficile que les conservateurs puissent se maintenir longtemps au pouvoir en s'en tenant à un programme incolore. Il est donc vraisemblable que le parti travailliste est au seuil du pouvoir.

Le fait ne nous intéresse que par la répercussion qu'il peut avoir dans le règlement du conflit européen.

Un ministère socialiste anglais sera-t-il plus désastreux pour la France que le Cabinet actuel ? Ce n'est pas certain.

La politique du Labour Party, déclare le correspondant du *Temps*, « ne sera pas révolutionnaire ; elle s'attachera à tenir compte des précédents et des réalités ; elle sera essentiellement empirique, et, si l'on considère la proportion actuelle des partis parlementaires, elle sera en outre forcément prudente, imprévisible seulement dans le degré de son opportunisme et de ses compromis. Pour plus tard, sous un autre ministère, après des élections nouvelles, on peut prévoir une politique basée sur les principes idéalistes énoncés par M. Macdonald : coopération avec toutes les nations se conciliant avec la défense jalouse des intérêts nationaux ; diplomatie ouverte ; condamnation des alliances militaires ; évolution vers le désarmement général par une entente élargie dont l'organe serait la Société des nations devenue véritablement internationale.

Pour le moment, on ira lentement : on se gardera de se laisser entraîner par les éléments de gauche, ce turbulent Independent Labour Party, si fort en Ecosse, dont M. Macdonald est lui-même issu. La majorité des Anglais, qui reste conservatrice et libérale, se méfie de ce groupe : « Nous savons bien, dit-on, qu'il n'est que la queue du chien ; mais c'est souvent la queue qui remue le chien ! »

Il n'est donc pas prouvé que la France ait beaucoup à perdre à l'expérience que vont, vraisemblablement, tenter nos voisins.

⁂

Le gouvernement se préoccupe vivement de la dépréciation du franc qui n'est justifiée par aucune raison sérieuse.

Cette dépréciation provoque un certain pessimisme dans le pays. Le devoir du gouvernement est de rassurer la nation.

La baisse du franc est surtout due à une propagande allemande intense. A Francfort, par exemple, s'est tenue une réunion des représentants des banques des régions allemandes occupées. Ils ont donné pour instruction d'entreprendre, par tous les moyens, une campagne contre le franc, notamment en jetant des francs sur le marché pour les convertir en dollars. « En France, même, déclare M. de Lasteyrie, ministre des finances, nous avons subi le contre-coup de cette campagne. Les circulaires, qui sont actuellement déférées aux parquets, ont été saisies : elles recommandent la vente de la rente française en vue d'acheter des valeurs internationales, de se défaire de ses obligations en échange de livres ou de dollars. L'ensemble du pays, avec son habituel bon sens, a eu raison de ces manœuvres, mais elles ont eu leur répercussion sur le marché des changes. »

Le gouvernement a décidé un certain nombre de mesures pour remédier à cette situation, notamment en expulsant les étrangers suspects qui viennent chez nous pour mener la bataille contre le franc. Mais un seul moyen sera efficace pour atteindre ce résultat : Equilibrer les dépenses par des recettes dues à l'impôt, non aux emprunts.

Le pays peut-il supporter des charges nouvelles quand les impôts sont déjà écrasants ? S'il ne le peut pas, reste l'unique solution : faire des économies. Au gouvernement de prendre les décisions énergiques qui s'imposent.

M. de Lasteyrie reste confiant, il conclut :

« Nous avons déjà connu des crises de changes. Nous en sommes sortis. En 1920, notamment, en trois mois, la livre a monté de 40 francs à 67 francs en quelques semaines, du 12 avril au 30 juin, elle est tombée de 67 à 46 francs. J'ai la conviction qu'il en sera de même cette fois encore et que, comme précédemment, les spéculateurs à la baisse en seront pour leurs frais.

« Gardons donc notre sang-froid. Continuons à travailler, à produire ; réduisons nos dépenses, augmentons la productivité de nos impôts pour équilibrer nos budgets, et nous pouvons être certains que le cours du franc, si injustement déprécié, retrouvera sa valeur normale. »

Tout cela est très juste, comme l'écrit notre confrère du *Figaro* :

En mettant un frein aux agissements suspects de certains spéculateurs et en « assainissant » le marché des changes, l'Etat ne saurait manquer de provoquer sous peu une sérieuse reprise du franc.

Mais des mesures de police ne suffisent pas, il faut espérer qu'on a compris en haut lieu que le rôle du gendarme est limité et que le résultat cherché ne sera atteint que par des mesures financières d'ordre gouvernemental.

INFORMATIONS

En Allemagne

La chute du franc est toujours au premier plan des discussions en Allemagne. Les gens qui réfléchissent semblent hésiter entre les inconvénients et les avantages qui pourraient résulter pour l'Allemagne d'une baisse prolongée de notre monnaie.

Mais, en général, on se réjouit en Allemagne de la baisse du franc pour des raisons purement sentimentales et aussi pour des raisons politiques.

C'est dans cet ordre d'idées que le *Journal de huit heures* écrit entre autres :

Pour notre politique, il est important que la chute du franc, si elle augmente l'importation française dans les pays rhénans, agisse comme un moyen de propagande antifrançaise. Il y a deux mois, les Rhénans se débarrassaient de leurs marks pour acquérir des francs, qu'ils considéraient comme un placement sûr. Aujourd'hui, ils font l'inverse.

L'ex-Kronprinz dans le Tyrol

On apprend de Meran (Tyrol) que l'ex-kronprinz, accompagné de ses deux fils, d'un officier d'ordonnance et d'une nurse anglaise, séjournerait depuis quelques jours dans un hôtel de la ville, sous le nom de von Lingen. Il serait venu pour se livrer aux sports d'hiver.

Un de ses frères, le prince Adalbert réside à Meran depuis quelques années.

Les Américains de l'Ontario contre l'émigration allemande

On mande de Sainte-Catherine (Ontario) : A la suite d'un télégramme daté de Seskatchewan annonçant que 3.000 familles allemandes allaient être installées dans la province, la chambre de commerce de Sainte-Catherine vient de protester auprès du gouvernement fédéral et a demandé avec insistance que le ministre du commerce de l'Ontario appuie sa protestation contre la venue « d'une masse indigeste de cultivateurs germaniques ».

La réponse des alliés au memorandum allemand

Au Conseil des ministres belge, sous la présidence de M. Theunis, le ministre des affaires étrangères a mis au courant ses collègues de la situation politique extérieure et leur a fait approuver le projet de réponse à la dernière note allemande.

Le sens général de cette réponse est plutôt négatif. La note belge indique quels sont les points du memorandum auxquels il n'est pas possible de donner suite.

Par contre, la réponse belge, qui est très conciliante dans la forme, adhère à certaines suggestions allemandes, notamment à celle qui a trait au moyen de faciliter les relations entre l'Allemagne occupée et l'Allemagne non occupée.

Le projet de réponse de M. Poincaré a été également communiqué au Conseil, M. Jaspar devant transmettre le projet de rédaction belge à Paris, après accord entre les deux gouvernements. La remise des deux réponses sera faite très probablement au milieu de la semaine aux deux chargés d'affaires à Paris et à Bruxelles.

Dans la Ruhr

Les tendances à la grève, qui s'étaient manifestées depuis quelques jours semblent en décroissance; l'usine Hoesch remet en activité deux hauts fourneaux qu'elle avait mis en veilleuse ; l'usine Phœnix, à Bochum, a rallumé une aciérie Thomas.

Il a été chargé dans la Ruhr, le 8 janvier, 9.778 wagons de 10 tonnes, dont 2.563 de combustibles de réparations, 242 de produits métallurgiques et 6.971 de transports commerciaux.

Les exploitations directes ont produit, le 4 janvier, 12.880 tonnes de charbon et 8.184 tonnes de coke.

Création d'un comité consultatif des régions occupées

Sur la proposition du haut-commissaire de Belgique la haute commission a décidé la création à Coblence d'un comité consultatif pour les questions économiques et sociales des territoires occupés. Cette organisation sera consultée par la haute commission sans qu'elle puisse prendre d'initiatives directes. Elle sera composée d'une quarantaine de membres choisis parmi les représentants des grands intérêts économiques.

L'émigration allemande en Suisse

Vu la cherté extraordinaire du prix de la vie et la richesse éphémère que leur confère la fiction du mark rente, un grand nombre d'Allemands vont passer leurs loisirs à l'étranger. C'est ainsi que le consulat suisse à Berlin est littéralement assiégé et tout le personnel ne suffit plus à répondre à tous les visas.

Les experts américains et la C. D. R.

Le général Ch. Dawes et M. Owen Young, les deux représentants des Etats-Unis dans le Comité d'experts qui doit rechercher les moyens d'équilibrer le budget du Reich et de stabiliser la monnaie allemande, se sont rendus mardi à l'hôtel Astoria, où ils ont pris contact avec la Commission des réparations. La première réunion de ce comité reste fixée à lundi prochain.

Le désaccord entre Lenine et Trotsky

La polémique continue dans les journaux entre Trotsky et les partisans de Lenine. Trotsky se plaint de ce que le comité central maintienne ses anciens éléments, qui vont causer une scission. Les partisans de Lénine accusent, de leur côté, Trotsky de vouloir transformer le parti en agrégat de fractions.

L'ex-tsar Ferdinand à Sofia ?

Certains journaux américains ont annoncé l'arrivée imminente, à Sofia, de l'ex-tsar Ferdinand. On précisait même, qu'à son intention, on se hâtait d'aménager une aile du château. Constatons que le quai d'Orsay et la légation de Bulgarie à Paris, n'ont reçu aucune confirmation de cette nouvelle.

Une... gaffe

Le secrétaire général de la Société des nations, sir Eric Drummond, probablement par mégarde, a envoyé au gouvernement polonais une lettre concernant la suppression de l'esclavage. Le gouvernement a répondu que l'esclavage fut supprimé en Pologne au treizième siècle et que la Pologne ne possède pas de colonies.

En Amérique sèche les poissons s'enivrent

Des poissons qui ont été pris dans le Niagara étaient à moitié paralysés par le whisky versé dans les eaux par les agents de la prohibition américaine.

Le mouvement anti-impérial au Japon

L'attentat qui a eu lieu en dehors du palais impérial montre qu'il y a un mouvement décidé anti-impérial qui cause une plus grande sensation que le tremblement de terre. On a découvert récemment qu'on avait comploté à Shanghaï d'assassiner le prince régent, le jour de son mariage. On s'attend à ce que de sévères mesures soient prises, afin d'éviter de nouveaux attentats.

Les bandits chinois s'emparent d'une ville

Un télégramme de Chunking, province de Setchouen, annonce que des bandits thibétains ont capturé le 17 novembre la ville de Batang, près de la frontière du Thibet.

La mission protestante américaine qui se trouve dans cette ville n'a pas été molestée.

La manière forte en Espagne

Une note du directoire espagnol annonce que la revue hebdomadaire la *Actualidad financiera* ayant publié un article commentant insidieusement un décret relatif à la marine marchande, sera suspendue *sine die*. L'auteur de l'article sera traduit devant les tribunaux militaires ; le propriétaire et inspirateur du journal, le marquis de Cortina, ex-ministre, sera expulsé de Madrid.

Une mesure d'expulsion

Comme suite aux décisions prises en Conseil des ministres, M. Maurice Maunoury, Ministre de l'Intérieur, a signé un arrêté d'expulsion contre un sujet hollandais nommé Duizen, qui est convaincu d'avoir tenu des propos alarmistes sur la baisse du franc. L'intéressé représente une banque étrangère à Paris.

Vers un trust international des téléphones

Un groupe puissant de financiers américains vient d'élaborer un projet de fusion des réseaux téléphoniques du monde entier en un « Trust international des téléphones ». Des offres dans ce but auraient déjà été faites à la France, à l'Italie, à l'Espagne, à la Belgique et à l'Allemagne.

L'idée émane de la Compagnie américaine des téléphones et télégraphes. Celle-ci contrôle déjà les communications téléphoniques aux Etats-Unis, au Canada, à Cuba, dans l'Urugay et dans une partie de l'Argentine et du Chili. Le but précis de ce trust serait d'acquérir le monopole des lignes transocéaniques, en établissant des câbles ultra-rapides.

La pacification du Maroc

Sur l'ensemble des fronts des opérations de 1923 dans le Moyen-Atlas, les dissidents ont tenté de réagir par des djouchs contre l'active surveillance des Français, notamment dans le secteur de Scouar et dans celui de Boukhmouj.

Les djouchs se sont heurtés partout à une riposte énergique des forces françaises renforcees des Ait Tsrouchen, nouvellement soumis qui ont réussi plusieurs raids particulièrement audacieux.

Les restrictions commerciales

Le « Journal Officiel » publie un arrêté pris en date du 7 janvier, par les ministres des finances et de l'agriculture, et qui rapporte, jusqu'à nouvel ordre, la dérogation générale à la prohibition de sortie des avoines et des orges (graines et farines).

A la recherche du Dixmude

M. Iucio Giardina, surveillant du phare du cap Scalambri (Syracuse), a écrit à la « Tribuna » une lettre dans laquelle il déclare avoir retrouvé sur la plage de Scalambri quelques restes du « Dixmude » qu'il tient à la disposition des autorités maritimes.

Le croiseur « Mulhouse » est arrivé des eaux siciliennes. Il a ramené à bord les vestiges du dirigeable recueillis dans les parages de Sciacca : réservoir, bidons, fils électriques, etc., qui vont être soumis à l'examen d'experts. L'aviso « Escaut » et le chasseur « 96 » se sont ravitaillés à Bizerte en vue de poursuivre leurs recherches.

Le Chef d'état-major général

Sur la proposition de M. Maginot, ministre de la guerre, le général de division Debeney, membre du conseil supérieur de la guerre, commandant l'Ecole de guerre et directeur du centre des hautes études militaires, est nommé chef d'état-major général de l'armée au ministère de la guerre, en remplacement du général Buat, décédé.

La greffe des tomates sur des pommes de terre

A la séance de l'Académie des sciences de lundi après-midi, M. Dangeard a déposé une note de M. Stanislas Golowski qui expose les résultats des greffes de tomates qu'il a pratiquées. Greffant des tomates sur des pommes de terre, il a pu constater que les tomates ainsi obtenues présentaient une acidité supérieure à la normale.

Chambre des Députés

Séance du 8 janvier 1924

M. Louis Andrieux, doyen d'âge, préside la séance. Il prononce une allocution dans laquelle il expose ses idées sur les travaux législatifs et sur les questions à l'ordre du jour. Il parle de la question électorale et salue les « quatre vieilles » contributions.

Le doyen d'âge donne rendez-vous à tous ses collègues pour l'année prochaine, car il leur souhaite à tous d'être réélus.

Il prononce ensuite l'oraison funèbre de M. Noblemaire et Rozier, décédés.

La Chambre procède ensuite à l'élection du bureau pour 1924.

Election du président : nombre de votants, 355 ; blancs ou nuls, 24 ; majorité, 166. M. Raoul Péret, 325 suffrages. M. Raoul Péret est élu.

Election de vice-présidents : nombre de votants, 322 ; majorité, 161, MM. Louis Marin, 305 ; André Lefèvre, 272 ; Landry, 259 ; François Arago, 226, tous élus.

Election des questeurs : nombre de votants, 330; majorité, 164, MM. Saumande, 314 ; Duclaux-Monteil, 276 ; Lenail, 271, tous élus.

Election des secrétaires : nombre de votants, 320 ; majorité, 161, MM. Manaut, 275 ; Tapponnier, 284; Miellet, 257 ; About, 290 ; Frouin, 285 ; Jean Jade, 271 ; Xavier Vallat, 281 ; Defos du Rau, tous élus.

C'est donc l'ancien bureau qui est entièrement réélu.

Sénat

M. Gaston Denis, doyen d'âge, préside. En ouvrant la séance il prononce l'oraison funèbre de M. Raynaud, décédé.

M. Denis souhaite la bienvenue aux nouveaux sénateurs et félicite ses collègues réélus. Il fait ensuite un tableau de la situation intérieure et extérieure, et exprime le souhait que ses rapports avec la Grande-Bretagne subiront peu de changements, et que la France conservera les avantages obtenus par l'habile et clairvoyante politique de M. Poincaré.

Après avoir constaté les sympathies de nombreuses nations pour la France, il rend hommage à la Société des Nations dont l'autorité et le prestige s'affirment de plus en plus et dont les bienfaits, il en exprime l'espoir, se feront sentir un jour.

Le Sénat applaudit le discours de son doyen d'âge et décide de renvoyer à jeudi l'élection du bureau.

CHRONIQUE LOCALE

CRISE A CONJURER

A l'issue du Conseil des ministres qui a eu lieu mardi, M. de Lasteyrie, ministre des finances, a déclaré à des journalistes qui l'interrogeaient sur la baisse du franc :

« J'ai recherché les causes de la brusque tension des changes et les mesures propres à y remédier. La dépréciation actuelle du franc n'est justifiée par aucune raison plausible d'ordre extérieur ou intérieur ; aucun fait nouveau, au cours de ces dernières semaines, ne justifie la vague de pessimisme qui a atteint notre franc. »

Au cours de ses déclarations, le ministre a prouvé que la dépréciation de notre franc était provoquée par les manœuvres de nos ennemis qui, certainement, aurait-il pu ajouter, ont de nombreux complices dans le pays.

Le ministre des finances est décidé, a-t-il déclaré, à prendre toutes les mesures nécessaires contre les spéculateurs et contre les « étrangers qui viennent jusque dans l'enceinte de la Bourse se faire les propagateurs des fausses nouvelles. »

Hélas ! tout ceci n'est pas un langage nouveau. Le pays constate chaque jour qu'il est victime de rapaces spéculateurs ; et chaque jour aussi, il entend, en réponse à ses protestations, à ses plaintes, les mêmes paroles : « Nous prendrons des mesures ; une action judiciaire est ouverte contre les spéculateurs. »

Le temps passe : le public est toujours victime et les spéculateurs continuent leur trafic.

En vérité, si c'était d'aujourd'hui seulement, que le pays se plaignît d'être exploité par des spéculateurs ; si c'était d'aujourd'hui que l'on constatât la crise du franc et les manœuvres des financiers étrangers — avec lesquels quelques financiers français ont bien partie liée ! — contre la dépréciation de notre franc, on pourrait espérer, d'après les déclarations du ministre des finances, que la situation du pays va s'améliorer.

Mais ce n'est pas d'aujourd'hui que le pays se plaint de la spéculation, et que les pouvoirs publics connaissent ces spéculateurs.

A chaque période pénible, quand la misère monte, — et elle monte en raison même des intempéries, — quand les protestations deviennent pressantes, alors les pouvoirs publics font le geste de stigmatiser les spéculateurs. Ils parlent de mesures à prendre, ils font ouvrir des enquêtes par des magistrats et annoncent que les lois de répression seront renforcées.

Simulacre de répression : où et quand des spéculateurs notoires ont-ils été condamnés ?

Nous subissons la spéculation sur les sucres, sur les farines, sur le change, depuis plusieurs années. On n'a rien fait contre ceux qui la provoquent.

Aujourd'hui la crise du pain s'accen-

tue de façon inquiétante : que cette crise soit une conséquence de la crise du change, c'est certain. Mais n'est-il pas temps de prendre des mesures pour enrayer cette crise dont nul, si elle s'aggravait, ne peut calculer la gravité ?

Le Parlement est rentré mardi : Chambre et Sénat ont perdu une séance en salutations, compliments souhaits de bienvenue. Il est à souhaiter que dès demain, nos parlementaires discutent et votent des lois nouvelles pour renforcer le contrôle exercé sur les opérations financières et pour réprimer sérieusement tous les trafics et toutes les spéculations !

Vraiment ! Il y a trop longtemps que le pays attend cette justice de ses gouvernants !

Mais ceux-ci, quels qu'ils soient, se sont-ils jamais attaqués aux gros spéculateurs ? L'expérience est encore à faire !

LOUIS BONNET.

Le « franc-blé »

Notre confrère parisien la *Liberté* ayant signalé la clause d'un bail aux termes de laquelle le prix du loyer devait être calculé en tenant compte d'une dépréciation possible du franc français par rapport au franc suisse, M Edmond Roussin a cité un autre exemple à notre confrere parisien :

« Un bail qui m'était soumis dernièrement portait la clause suivante: « Le bailleur, désirant sauvegarder son revenu en se prémunissant contre une baisse éventuelle du pouvoir d'achat du franc, n'a consenti le présent bail qu'à la condition suivante : le paiement des loyers devra représenter une quantité d'espèces équivalentes, au jour d'échéance, à la quantité de blé que le taux du loyer lui permet aujourd'hui de se procurer. Les 100 kilos de blé étant cotés ce jour en disponible, à la Bourse de commerce de Paris, 86 francs, chaque terme devra représnter 276 kilos 16 grammes de blé.

« D'autre part, un bail consenti le 5 août 1880 stipulait : « Le preneur s'engage à ne faire le paiement des loyers qu'en bonnes espèces de monnaies d'or et d'argent, aux cours, titres et poids du jour du contrat et non autrement, et notamment en aucuns papiers, billets ni effets publics ou particuliers dont le cours même forcé serait introduit dans les paiements en vertu de toutes lois ou ordonnances au bénéfice desquelles le preneur renonce expressément et d'honneur. »

« Le locataire ayant acquitté les termes échus depuis le 15 juillet 1922 en billets de la Banque de France a été assigné par le propriétaire. Le tribunal de la Seine a donné gain de cause à ce dernier et condamné le locataire à payer le loyer « en bonnes espèces de monnaies d'or ou d'argent » ou en billets de banque (mode de paiement accepté par le bailleur au cours de l'instance) au taux du contrat majoré de la prime que feront l'or et l'argent au moment du paiement. »

« Solution très juridique », ajoute Me Edmond Roussin, « la nature du prix n'a pas été déterminée par la loi et le prix peut consister soit en numéraire, soit en denrées ».

La question, en tout cas, vaut d'être attentivement examinée.

Comme au cinéma !

Ainsi que nous l'avons relaté, la police vient de procéder à l'arrestation de 4 malandrins dont les exploits ont défrayé et n'ont pas fini de défrayer la chronique.

Parmi ces 4 cambrioleurs, 3 n'ont pas 20 ans : le chef de la bande a 17 ans. Le vieux, a 53 ans, mais c'est le recéleur, c'est-à-dire le profiteur. Les 3 jeunes chenapans accomplissaient les vols, lui, en écoulait le produit.

Il était temps que la police mît fin aux exploits de ces « associés. » Ils avaient pris leur rôle trop au sérieux. Pendant de longues semaines, ils avaient, en effet, opéré sans beaucoup de risques et ils avaient échappé à toutes les enquêtes, à toutes les recherches. Ils auraient fini par croire qu'ils étaient à l'abri du châtiment.

On reste confondu devant tant d'audace de la part de tout jeunes gens dont la santé et la robustesse devaient faire de solides, et d'excellents travailleurs.

C'est pour le crime qu'ils réservaient leurs forces physiques, car s'ils avaient commencé leurs exploits par ces quelques vols, peut-être faciles, ils auraient continué par d'autres exploits plus audacieux.

Et c'est ainsi, qu'ils ont reconnu avoir commis l'agression contre un pharmacien de Brive, auquel, dans la nuit du 28 décembre, ils avaient tenté d'obtenir du chloroforme pour « opérer dans les wagons des trains de voyageurs ! »

Ils étaient tout à fait charmants ! Défoncer des devantures, fracturer des tiroirs-caisses, voler des marchandises, cela ne leur suffisait plus.

Ils aspiraient à devenir des bandits de grande envergure, pareils à ceux que l'on voit sur les écrans de cinémas.

Car, ces trois chenapans étaient, des amateurs assidus des films où l'on représente des « monte-en l'air », des « perceurs de murailles » qui, leur coup fait, échappent aux poursuites des plus fins détectives !

En vérité, il est bien possible que les « associés de Flaugnac » aient voulu prendre modèle sur ces figurants de scènes cinématographiques qui sont si goûtées d'un certain public.

Constatez-le : chaque fois qu'on représente une scène où paraît un malfaiteur, si celui-ci réussit son coup et échappe à la force armée, ce sont des bravos qui éclatent parmi ce public de jeunes gens pour lesquels le travail est trop pénible et que, de jour et de nuit, l'on voit dans les rues, désœuvrés, et... inquiets.

Mais, une fois de plus, la police a eu raison des malfaiteurs de Flaugnac !

L. B.

Le cinéma à l'école

M. Emile Delmas, le dévoué Député du Lot, vient de recevoir du ministre de l'Instruction publique la lettre suivante :

M. le Député et Cher Collègue,

Vous aviez bien voulu me demander l'attribution d'un cinématographe scolaire aux écoles publiques de Sabadel-Lauzès (Lot).

Je suis heureux de vous faire connaître qu'un appareil Pathé, avec générateur de lumière électrique, va être incessamment expédié à l'école de garçons.

En me félicitant de seconder votre bienveillante sollicitude, je vous prie, M. le Député et Cher Collègue, d'agréer l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux Arts.

Subvention

A la suite des démarches faites par MM. Delmas et Delport, députés, le Génie Rural vient d'accorder les subventions suivantes aux communes du Lot ci-après :

Vayrac, abreuvoir-lavoir de Ségalas: 3.066 fr. ; *Vayrac*, abreuvoir-lavoir a la Fontaine : 1.600 fr. ; *Sousceyrac*, chemin de Glédines : 31.666 fr. ; *St-Laurent-les-Tours*, chemin du Rougier au Bois-bas : 7.166 fr. ; *St-Géry*, chemin de la Rivière au Mas : 6.333 fr. ; *St-Géry*, chemin de Bergougnoux : 8.666 fr. ; *St-Denis-Martel*, chemin de Louillé : 11.500 fr. ; *St-Denis-Catus*, chemin de la Garnonne: 3.766 fr. ; *St-Céré*, chemin du Broussier-Noir : 11.666 fr.; *Montgesty*, chemin du Mas-du-Riéu : 10.333 fr. ; *Mercuès*, réseau de distribution d'énergie électrique : 6.930 fr. ; *Lunan*, chemin de Billous : 12.866 fr. ; *Lunan*, chemin de Batut : 7.233 fr. ; *Loubressac*, chemin de Granou à Py : 6.700 fr. ; *Linac*, chemin de Cayla : 8.166 fr. ; *Gignac*, chemin des Ginestes : 11.166 fr.; *Frayssinet*, chemin de Gascou à Berry : 16.333 fr. ; *Flaugnac*, chemin de Caniez à Blazy-Haut: 14.100 fr. ; *Figeac*, chemin du Couquet : 9.333 fr. ; *Corn*, chemin du Suquet : 12.666 fr. ; *Cardaillac*, abreuvoir-lavoir de l'Estang : 1.633 fr. ; *Cardaillac*, abreuvoir-lavoir du Pont: 2.233 fr. ; *Viazac*, chemin de Ser : 2.166 fr. ; *Viazac*, chemin de Liffernet : 6.500 fr.

Médailles d'honneur

Par décret du ministre de l'intérieur, la médaille d'honneur a été décernée aux employés communaux du Lot, dont les noms suivent :

MM. Laval (Pierre), à Lacapelle-Marival ; Batut (Jean), à Lalbenque; Bro (Vital), à Belfort ; Cammas (Joseph), à Lalbenque.

Nos félicitations.

Bureaux du Sénat

A la suite du tirage au sort des bureaux du Sénat, nos sénateurs font partie :

MM. Fontanille et de Monzie, du 4e bureau et M. Loubet, du 9e.

Le Prix des Farines

On écrit de Brives :

« Une baisse de 3 francs par 100 kilos s'est produite depuis samedi sur les cours des farines dans Brive.

« Cette baisse sensible semble devoir se maintenir et même s'accentuer à la suite des nouvelles mesures prises par le gouvernement concernant les droits de douane. »

Quand donc cette baisse se fera-t-elle sentir dans notre région ?

Question au ministre de la guerre

M. Delport, député, demande à *M. le Ministre de la guerre :* 1° si un officier de carrière proposé pour une pension d'invalidité a droit à la solde jusqu'au jour de sa radiation des cadres de l'armée active, cumulativement avec le traitement que lui sert un établissement hospitalier, étant entendu qu'il est rétribué sur les fonds spéciaux de cet établissement et ne reçoit aucun traitement ni indemnité de l'Etat, des départements ou des communes ; 2° dans le cas de la négative, quels sont les règlements qui s'opposent à ce cumul.

Réponse. — La solde est due sous la réserve que l'intéressé n'occupe pas un emploi rétribué par l'Etat, le département ou la commune (art. 13 du règlement sur la solde). Pour permettre de vérifier si l'officier en cause doit recevoir application des dispositions prohibitives du cumul, l'honorable député est prié de faire connaître son identité, son dernier corps d'affectation et l'établissement dans lequel il est employé.

Chambre de Commerce

Sont nommés membres correspondants de la Chambre de Commerce du Lot :

MM. Delnaud, négociant à Vayrac, en remplacement de M. Laporte, titulaire.

M. Albe, épicier à Figeac, en remplacement de M. Bramel, titulaire.

La Chambre a également décidé de désigner en une prochaine séance, un membre correspondant pour représenter dans l'assemblée consulaire, la région économique de Castelnau et Montcuq.

Une jolie bande !

Nous avons relaté les exploits de 4 cambrioleurs, Petit, Lalanne, Verine, Drioux qui, depuis plusieurs mois, opéraient dans le département, et notamment à Figeac, Gourdon et Cahors.

Verine, le chef de la bande arrêté à Figeac, dans les conditions que nous avons indiquées, était conduit lundi à Cahors et interrogé par le juge d'instruction, puis ramené à Figeac, où il a été écroué en compagnie de ses 3 camarades.

L'instruction de cette affaire est confiée au juge d'instruction de Figeac : mais il est certain que les bandits auront à répondre devant d'autres parquets des méfaits qu'ils ont commis.

Et ce ne sont pas seulement des cambriolages — crimes, déjà bien graves, — des vols de bicyclettes, de fusils, qu'on relève à l'actif de la bande Vérine.

Verine, Lalanne, Petit ont reconnu avoir commis une tentative d'assassinat à Brive contre un pharmacien de cette ville, M. Goudal.

Dans la nuit du 28 décembre, ainsi que les journaux le publiaient, des individus sonnèrent chez M. Goudal, pharmacien, et celui-ci s'étant levé et ayant ouvert sa porte, vit entrer des jeunes gens qui lui demandèrent du chloroforme.

Le pharmacien refusa de leur en donner sans ordonnance du médecin.

Il fut assailli par les visiteurs qui tirèrent sur lui un coup de revolver. M. Goudal fut blessé à l'épaule par une balle.

L'enquête faite par la police n'avait encore abouti à aucun résultat : samedi, encore, la brigade de Clermont, au cours d'investigations, trouva dans le mur de la pharmacie à Brive, une balle de browning de 6 millimètres. Mais elle n'avait aucun indice sérieux pour retrouver les agresseurs de M. Goudal.

Dès que les agents de la sûreté de Clermont-Ferrand connurent l'arrestation des cambrioleurs, ils se rendirent à Figeac et interrogèrent Vérine, Petit et Lalanne.

Ceux-ci entrèrent aussitôt dans la voie des aveux.

Ils ont déclaré être venus à Brive dans la nuit du 28 décembre pour faire un coup et se procurer de l'argent. N'ayant pas trouvé l'occasion cherchée, ils ont décidé de se procurer du chloroforme pour opérer dans les wagons de première. Pour cela, ils ont, dans la nuit, fait lever le pharmacien Goudal et sous menace du revolver, tentèrent d'obtenir du chloroforme. Tous les trois étaient armés de revolver et de stylets. C'est Vérines qui a frappé et tiré pendant que Lalanne se trouvait à la porte. Petit Louis faisait le guet dans la rue. Le coup fait ils ont rejoint à pied la station de Gignac-Cressensac (Lot), à 17 kilomètres, pour se rendre à Figeac et ont déclaré, pour venir à Brive, « avoir brûlé le dur » tant à l'aller qu'au retour.

On a trouvé sur eux le roman du « Diamant Vert », car ils s'étaient rendus le soir au cinéma. A la sortie ils se sont rendus dans une maison en construction, près du pont Cardinal, où ils ont comploté leur coup.

Au sujet d'une lacération d'affiche

Dans notre numéro du 2 et 4 janvier, nous avons publié un fait divers relatif à la lacération d'une affiche exposée à la devanture des Magasins du « Printemps », rue du Maréchal Foch.

Dans ce filet, nous disions, sur la foi de renseignements donnés, que l'auteur de cette lacération, contre lequel procès-verbal fut dressé par le commissaire de police, « avait fait des excuses ».

M. le vicomte Jean d'Armagnac nous écrit pour nous prier de déclarer « qu'il n'a fait d'excuses à personne et qu'il ne regrette rien ».

Donc acte.

L. B.

Postes et Télégraphes

Le service postal aérien de *Paris à Bruxelles* est suspendu provisoirement depuis le 30 décembre dernier.

En conséquence, les correspondances-avion pour Bruxelles et la Belgique ne sont plus acceptées jusqu'à nouvel ordre.

Seules les correspondances-avion à destination de la *Hollande*, qui sont acheminées par voie aérienne, sont acceptées dans les conditions habituelles.

Permis de chasse délivrés en 1922 et 1923

Cahors. — 1923 : Permis généraux, 22 ; Permis départementaux, 3.174. — 1922 : Permis généraux, 23 ; permis départementaux, 3.089,

Figeac. — 1923 : Permis généraux, 20 ; permis départementaux, 1.880. — 1922 : Permis généraux, 17 : permis départementaux, 1.732.

Gourdon. — 1923 : Permis généraux, 29 ; permis départementaux, 2.228. — 1922 : Permis généraux, 27 ; permis départementaux, 2.090.

Totaux. — 1923 : 7.352 ; 1922 : 6.978.

Banquet des Médaillés militaires

Le Président de la Société des Médaillés Militaires du Lot a l'honneur de rappeler à tous les camarades sociétaires que le banquet annuel de la Société aura lieu le samedi 12 courant au restaurant Labarthe, à 7 heures du soir.

LES ADIEUX AU DRAPEAU DU 7e

Jeudi soir, à 2 heures, ont eu lieu, ainsi que nous l'avons annoncé la cérémonie « des adieux au Drapeau » du 7e d'infanterie, dissous.

A 1 h. 1/2, la compagnie d'honneur fut prendre le drapeau chez le lieutenant-colonel Lagasquie, et aux sons d'un pas redoublé entraînant, joué par la musique du 9e, parcourut la place du Marché, la rue Clemenceau, le Boulevard Gambetta.

Dans la cour de la Caserne Bessières, une foule nombreuse de Cadurciens s'était rendue et assistait à la cérémonie.

M. le lieutenant-colonel Lagasquie a fait l'historique du 7e en ces termes :

Anciens et actuels officiers, sous-officiers, caporaux et soldats du 7e Régiment de Ligne,

Le Gouvernement de la République, d'accord avec le Conseil Supérieur de la Guerre, a décidé de licencier de nombreux Régiments pour alléger les charges financières du Pays. De 173 que comptait en 1914 l'Infanterie Métropolitaine, il ne reste plus que 64 Régiments.

Le nôtre a cessé d'exister.

Pendant 354 ans, son histoire est celle de toutes nos guerres. Pendant 354 ans, il court le monde et les champs de bataille.

Pendant 200 ans, sous le nom de Régiment de Champagne, il a guerroyé depuis la lointaine Amérique jusqu'au-dela du Rhin et jusqu'au Danube.

A la fin du XVIe siècle, son 1er Colonel (Colonel *de Ste-Colombe*) est tué à l'assaut des murailles d'une ville forte normande.

Au commencement du XVIIe siècle, sous *Richelieu*, il risque de mourir de faim dans l'île de Ré, bloquée par la flotte anglaise.

Il a fait la guerre dans ce Palatinat que nous occupons sous *Turenne*.

Il inscrit *Fleurus* à son Drapeau sous le Maréchal *de Luxembourg*.

Il traverse 3 fois l'Atlantique : une première fois sous *Louis XVI*, avec *Lafayette* et *Rochambeau*, dans la guerre de l'Indépendance de l'Amérique ; plus tard, sous le Consulat, il va à *Saint-Domingue ;*

Une 3e fois, pendant le second Empire, il repasse la mer pour aller au Mexique.

Sous des noms divers,

le Régiment prend part, d'abord, en 1800, à la célèbre Campagne de *Moreau*, à l'Armée du Rhin,

retour de *St-Domingue*, c'est en Espagne que l'Empereur *Napoléon Ier* l'envoie. Il y fait la guerre 3 ans durant, puis vient à la Grande Armée, en Allemagne, où il inscrit *Bautzen*.

Il succombe à *Waterloo*, avec la Vieille Garde.

Après ces longues guerres de l'Empire, tout comme aujourd'hui après celle de 1914-18, le 7e de ligne est licencié, puis réformé en 1820.

Sa carrière et ses étapes le conduisent aux sièges d'Anvers et de Sébastopol qu'il inscrits sur son Drapeau.

En 1870, il combat avec l'armée de *Bazaine à Borny, à Rezonville, à Gravelotte, à St-Privat* et à *Servigny*. Il est fait prisonnier à *Metz*.

Pendant ces 300 ans d'historique que je viens de résumer, le vaillant régiment a pris part à plus de 130 sièges, combats ou batailles rangées.

La grande guerre l'arrache à sa garnison de Cahors, qu'il occupa depuis l'été de 1877, depuis près de 50 ans.

Après le terrible choc des débuts, à Bertrix et à la Marne, on l'y voit 6 fois sur les fronts de Champagne, 2 fois à Verdun, 2 fois en Argonne, en Artois, sur la Somme, sur l'Aisne et dans les Vosges.

Fin juillet 1916, le 7e d'Infanterie a la gloire d'arrêter en pointe, au fort de Souville, qui domine directement la place, la ruee allemande qui depuis 4 mois, se déchaînait contre Verdun. Il fallut 2 jours de durs combats où le régiment se trouva parfois sous le feu des 2 artilleries incertaines de la position de leurs lignes avancées tellement elles étaient confondues.

Il gagne en 1918 ses 2 citations et sa fourragère, sous les ordres du Colonel Bouret.

Cette campagne fut sa plus dure épreuve, par la durée et par le sang répandu, et ses pertes y dépassent celles de toute sa longue carrière.

Honneur à la mémoire de ces anciens et de ses derniers morts.

Drapeau : des guerres passées, de Fleurus, de Bautzen, d'Anvers et de Sébastopol,

Drapeau de la grande bataille qui dura 4 ans,

Drapeau terni et déchiré, et qui vient d'être à nouveau plusieurs fois blessé,

Nous avons l'honneur de te saluer une dernière fois.

Présentez armes

Au Drapeau !

Au Sénat

La Gauche démocratie du Sénat a désigné, mercredi, ses candidats au bureau définitif du Sénat.

Nous sommes heureux de mentionner que M. Loubet, sénateur du Lot a été désigné comme candidat à la questure.

Cette désignation prouve la grande sympathie dont jouit au Sénat l'excellent sénateur du Lot.

Nous adressons à M. Loubet nos vives et sincères félicitations.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de M. Germain Jean, retraité du chemin de fer, décédé à Cahors, à l'âge de 62 ans.

Nous adressons à la famille nos bien vives condoléances.

Bal de l'Alimentation

Le Comité du Bal de l'Alimentation informe le public que ce bal aura lieu dans la salle du Palais des Fêtes le mercredi 16 janvier.

Pour l'organisation de ce bal, rien n'a été négligé, et un orchestre de choix sous la direction du maître Barreau, jouera danses modernes et anciennes à la satisfaction des danseurs.

Horaire des Autobus

Nous publions aujourd'hui l'horaire des Autobus avec les dernières modifications qui intéressent les lignes de Castelnau, Labastide, St-Projet, St-Céré.

Société de pisciculture du Lot

L'assemblée générale des membres de la Société se tiendra le samedi 13 courant, à 20 1/2 dans une salle de la Mairie de Cahors.

Il ne sera pas envoyé de convocation individuelle.

Concours général agricole de Paris en 1924

Avis important

Un concours général agricole aura lieu à Paris, au Champ-de-Mars, du mardi 18 au dimanche 23 mars 1924.

Ce concours comprendra les animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine, porcine et caprine, les animaux gras des espèces bovine, ovine et porcine, les chiens de berger et des épreuves de contrôle laitier et beurrier.

Les déclarations d'adhésion devront être adressées au Ministère de l'Agriculture avant le 31 janvier 1924, dernier délai d'admission.

Les intéressés peuvent se procurer les programmes et les formules spéciales de déclaration à la Préfecture du Lot (1re division).

Concours d'agent-voyer

Des examens pour l'admission à l'emploi d'agent-voyer cantonal et d'agent-voyer surnuméraire auront lieu à la Préfecture de la Corrèze :

le 31 Mars 1924 en ce qui concerne l'admission à agent-voyer cantonal ;

le 28 Avril 1924 en ce qui concerne l'admission à agent-voyer surnuméraire.

Le programme détaillé de ces examens sera envoyé aux candidats sur demande adressée à M. l'Agent-Voyer en Chef à TULLE.

Le traitement de début des agents-voyers cantonaux est fixé à 6.500 fr. ; celui des agents surnuméraires à 4.500 fr. Ces fonctionnaires reçoivent, en outre, les indemnités de cherté de vie et de charges de famille.

Théâtre

C'est le *Dimanche 20 Janvier au Théâtre municipal de Cahors* que la Grande Tournée Albert Chartier revient nous donner le chef-d'œuvre de MM. Robert de Flers et de Caillavet : « Miquette et sa Mère », comédie délicieuse, fantaisiste et ravissante. Ce spectacle amusant plaît à tous et peut être applaudi par les jeunes filles. Il sera prudent de louer ses places à l'avance pour cette belle soirée.

CHRONIQUE SPORTIVE

Foot-ball Rugby

AVIRON CADURCIEN

CHAMPIONNAT DES PYRÉNÉES

Poules de 5. 13 janvier 1924.

MAZAMET 1

contre AVIRON CADURCIEN 1.

La grande rencontre se prépare, et dimanche 13 janvier, se jouera la finale des Poules de cinq qui sont, en quelque sorte, la deuxième et dernière phase des championnats régionaux.

Douze clubs de 2e série se disputaient cette année le titre de Champion des Pyrénées. L'Aviron Cadurcien, nouveau venu dans la série, était considéré par bon nombre de nos dirigeants sportifs comme devant être éliminé dans les premières rencontres et figurer bon dernier dans le palmarès.

L'Aviron Cadurcien, sans prétendre disputer cette année la première place à ses aînés, a réussi à se classer vainqueur de la poule de 3, à figurer honorablement dans la poule de 5. Battu par Mazamet, il arrivera 4e sur 12, vainqueur de Mazamet, il aurait peut-être à disputer la 3e place. Ce magnifique résultat dû à la fermeté du Comité de Rugby et à l'esprit de discipline de nos équipiers et à leur courage, mérite d'être signalé. Il honore grandement notre société et la ville de Cahors.

Le stade Lucien Desprats verra donc le 13 briller ou s'évanouir les chances cadurciennes pour la 3e place. L'équipe locale accomplira des prodiges pour rehausser encore le prestige de nos couleurs. De leur côté, les Mazemetains dirigés par l'international Lepatey, qui ont profité des leçons d'un autre international Bacquey, qui fait partie de leur quinze, auront à cœur de ne pas connaître une défaite et de terminer le cycle du championnat sans avoir connu de vainqueurs.

Cette belle et grande journée sportive attirera, en dehors de nombreux étrangers, tous les Cadurciens qui s'intéressent quelque peu au sport et à l'aviron.

Notre vieille société mérite les encouragements.

Nous sommes certains que le public ne les lui marchandera pas.

AVIS

M. JOUFFREAU, *coiffeur*, rue Georges-Clemenceau, n° 12, informe sa nombreuse clientèle qu'il n'augmente pas ses prix qui restent fixés ainsi :

Barbe : **0,50**; *Coupe de cheveux :* **1 fr.**

Arrondissement de Cahors

Lalbenque

Médaille d'honneur. — C'est avec un bien vif plaisir que nous apprenons que notre sympathique compatriote M. Batut (Jean) secrétaire de la mairie de Lalbenque, vient de recevoir la médaille d'honneur accordée aux employés communaux par le Ministre de l'Intérieur.

C'est une bien méritée récompense qu'obtient M. Batut qui depuis de longues années, remplit, à la satisfaction de tout le monde, ses fonctions à Lalbenque.

Toujours dévoué, et d'une activité remarquable, M. Batut a assuré de lourdes et délicates fonctions pendant la guerre : on peut dire qu'il fut l'administrateur de la commune. Cette récompense honorifique lui était bien due, et nous adressons à M. Batut nos sincères félicitations.

Albas

Obsèques. — Voici le discours prononcé par M. Vieussens sur la tombe de la regrettée Mme Morisot, dont les obsèques, ainsi que nous l'avons publié dans notre dernier numéro ont été célébrées dimanche, à Albas.

Mesdames, Messieurs,

Il y a 25 ans dans ce champ de repos mon cousin Vieussens, professeur au lycée de Tarbes, adressait le suprême hommage au distingué professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, M. Morisot, dont les regrets unanimes sont restés inoubliables.

Un an, à pareil jour, comme aujourd'hui, à quelques pas d'ici l'assistance attristée et en pleurs qui accompagne le cercueil de Mme Morisot, était groupée devant la tombe de sa sœur, Mme Hallberg qui trouva la mort, dans les circonstances tragiques encore présentes à la mémoire.

L'ancienne et profonde amitié qui me lie à la famille m'impose le pénible devoir de venir témoigner ma profonde affection à la bonne Mme Moricot, à la digne compagne qui va reposer auprès des siens et de son époux adoré.

La disparition de Mme Morisot est un deuil général qui frappe toute la population locale : Quand vendredi matin la triste nouvelle de la mort pénétra dans l'humble demeure ou la maison aisée une larme de regret coula des paupières avec ce sublime mot de douleur : Mme Morisot vient de s'éteindre !! Mme Morisot n'est plus ! Hélas !!

Elle est la fille d'une ancienne famille des plus honorables de notre cher Albas dont les anciens citent les noms avec fierté: M. Bru, M. Vernhes.

Mariée avec M. Morisot, elle eut le bonheur d'élever dans le calme d'une vie de travail et de devoir trois enfants dont elle eut le droit d'être fière.

Veuve depuis 25 années, elle vécut retirée, toute à ses souvenirs et à sa famille dispersée, selon les nécessités de la vie.

Tous les ans à l'époque des vacances, la vieille demeure familiale s'animait des rires joyeux, des chants et de musique. Elle riait par toutes ses baies ouvertes et la vieille mère rajeunissait en se sentant entourée de tant de vie et d'affections. Avec quelle joie elle allait passer momentanément quelque temps auprès des membres de sa chère famille.

Petit à petit, cependant, sentant ses forces décliner, elle ne quittait plus qu'à regret son cher Albas, et depuis quelque temps elle ne se résignait plus à aucun voyage voulant que la mort la trouvât au milieu de ses objets familiers. Quelles autres cloches auraient plus tristement tinté son glas, et en même temps mis dans leur envolée une douce allégresse marquant l'essor d'une âme croyante vers une vie meilleure ?

Mme Morisot a bien eu la mort qu'elle devait souhaiter, qui s'harmonise si bien avec sa vie toute de modestie, de retraite, de délicatesse.

Elle s'est éteinte sans souffrance, sans nécessiter des soins et quand sa famille, appelée à la hâte est arrivée à son chevet, elle s'est trouvée devant un doux visage aux traits figés dans une douce paix consolante.

Nous ne pouvons pas laisser la terre recueillir précieusement cette dépouille sans dire quels souvenirs resteront dans nos cœurs.

Cette femme fut toute de bonté !... Qui dira les services qu'elle a rendus, les paroles consolantes qu'elle a prononcées, les actes charitables que lui suggérait sa générosité. D'elle aussi on peut dire « que sa main droite ignorait ce que donnait sa main gauche ».

Ceux qui l'approchaient fréquemment, subissaient le charme de ses qualités,

Ceux qui la connaissaient moins familièrement, étaient frappés par son aménité, sa générosité de cœur.

Les infortunes l'attachaient au lieu de la rebuter. Elle se montrait si touchée, si reconnaissante du moindre service qu'on se sentait gêné devant une telle délicatesse, et on était tenté de l'obliger encore pour la récompenser de ses sentiments.

Ses proches, ses voisins sont heureux d'en témoigner devant sa dépouille par leur affluence, la population qui se presse dans ce cortège en atteste par ses nombreuses marques de sympathie et de reconnaissance.

Interprète des sentiments de cette nombreuse assistance, je viens en son nom et au mien vous exprimer la part que nous prenons à votre immense douleur.

A vous chers amis, Mme et M. Fron, à vous cher M. Edmond Morisot, à vous chers M. Eugène et Mme Morisot, à vous tous les membres de cette famille éplorée si chèrement éprouvés, qui entourez la dépouille maternelle de votre plus chère affection, nous nous joignons à vos côtés pour mêler nos pleurs aux vôtres et exprimer le suprême adieu à la mère !... à l'inoubliable amie !...

Sabadel-Lauzès

Nécrologie. — Mercredi 2 janvier ont eu lieu les obsèques de M. Basile Rouchayrols, decédé à l'âge de 68 ans, père du sympathique Alithe Rouchayrols, forgeron et conseiller municipal.

— Samedi, une foule de parents et d'amis accompagnait à sa dernière demeure Mme Bastide, née Pezet, du Caire, décédée à l'âge de 37 ans, épouse de M. Bastide, maire de notre commune.

A ces deux honorables familles, nous adressons nos sincères condoléances.

Saux

Conférence. — Dimanche 13 courant à 7 heures du soir, dans la salle de classe de l'Ecole laïque de Saux, M. Vidal, instituteur au Boulvé traitera le sujet suivant : « La Turquie et les Turcs ».

La conférence sera suivie d'une petite fête enfantine. Une quête sera faite au bénéfice de l'œuvre des Pupilles de l'Ecole publique.

Puy-l'Evêque

Foire. — Voici les cours pratiqués à notre foire de janvier, qui fut très importante malgré le mauvais temps :

Au champ de foire, les bœufs amenés garnissaient toute la place et les affaires étaient assez animées. Les attelages de première catégorie se vendaient de 3.500 à 4.000 francs; les bouvillons, de 1.500 à 1.800 francs; les vaches de travail, de 2.000 à 2.500 francs; les veaux pour la boucherie, de 5 francs à 5,50 le kilo; les agneaux, de 120 à 140 francs; les brebis, de 150 à 200 francs la pièce.

Au marché aux porcs, les prix variaient de 150 à 200 francs les 50 kilos, poids mort.

Au marché : poulets jeunes, 3 fr. 50 à 3 fr. 75; poulardes, 2 fr. 25 à 3 francs; lapins domestiques, 1 fr. 50, le tout la livre. Pigeons, 5 à 6 francs la paire; dindons, 18 à 25 francs.

Œufs, 7 fr. 50 la douzaine.

Lièvres, 20 à 25 francs pièce; perdreaux rouges, 7 à 8 francs; lapins de garenne, 4 à 6 francs; grives, 3 fr., le tout la pièce.

Blé, 70 francs les 80 kilos; maïs, 50 francs l'hectolitre; pommes de terre, 28 à 30 francs le sac; noix, 80 francs l'hectolitre.

Jardinage assez abondant, mais toujours très cher.

Football. — Dimanche, l'Union sportive recevait, en match amical d'association, la société de Cazals qui avait bien voulu, pour la circonstance, intervertir les engagements pris antérieurement pour cette première rencontre qui devait se faire à Cazals.

Notre équipe, privée de deux de ses meilleurs joueurs, n'en a pas moins essayé de tenir le coup et, si elle n'a pu marquer de but, jouant à 9 seulement, elle a très bien joué la défensive. Cazals n'a réussi qu'à marquer un but, bien qu'il n'ait cessé de dominer les nôtres.

La partie, assez mal commencée par des chicanes, s'est terminée dans le calme sous l'arbitrage de M. A. Delate, qui avait remplacé M. Robert de Cazals.

Prayssac

Football. — Dimanche, le Stade prayssacois a battu le Stade bastidien par 5 buts à zéro.

Cette partie a été un bon entraînement pour notre équipe qui, dimanche prochain, doit rencontrer à Cazals le onze redoutable de cette ville.

Comme toujours, Daurit fut excellent à l'aile.

Vire

Légion d'honneur. — C'est avec le plus vif plaisir que nous avons appris la promotion de notre excellent ami, Louis Alis, instituteur à Vire, lieutenant de réserve au 47e régiment d'infanterie, au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Le jeune légionnaire a conquis brillamment ses galons d'officier sur les champs de bataille où il ne cessa de se faire remarquer par sa bravoure, son courage, ses aptitudes au commandement. Titulaire de plusieurs citations élogieuses, blessé deux fois, il reçoit aujourd'hui la juste récompense des héros.

Le corps enseignant est fier de le compter parmi ses membres.

Nous sommes heureux de lui adresser ainsi qu'à sa famille nos plus vives et sincères félicitations. D.

Bélaye

Etat civil de l'année 1923. — Il est né 3 filles et 2 garçons.

Sur les 5 mariages qui ont été célébrés un seul est resté dans la commune.

Il s'est produit 11 décès : 5 hommes, 1 garçonnet et 5 femmes.

Comme chaque année le nombre des décès est au moins double de celui des naissances.

Cet état de choses sera fatal si on n'y porte remède.

Floressas

La foire. — Notre foire à bœufs du 7 janvier, dite foire des Rois, a eu cette année une importance exceptionnelle. Le foirail aux bœufs était considérablement approvisionné et les acheteurs, éleveurs et maquignons, étaient venus en grand nombre. De nombreuses transactions ont été effectuées.

Voici les cours pratiqués :

Bœufs d'attelage : La hausse persiste, un peu plus lente néanmoins. De 3.300 à 4.500 fr. ; bœufs secondaires, de 2.600 à 3.300 fr. ; bouvillons, de 1.500 à 1.800 fr. 200 fr. de primes ont été distribués aux acheteurs par les soins de la municipalité.

Les marchands étalagistes ont fait de bonnes recettes. Espérons que cette foire du 7 janvier aura chaque année, à l'avenir une importance de plus en plus grande.

Touzac

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Eugène Durou, boulanger, décédé presque subitement, à l'âge de 64 ans.

Les obsèques ont été célébrées dimanche matin ; de très nombreux parents et amis suivaient le convoi.

Nous adressons à la famille nos bien vices condoléances.

St-Géry

Acte de probité. — Lundi matin, Mme veuve Delsol, dépositaire du journal « La France » a trouvé en sortant de la gare de Saint-Géry, une liasse de billets de banque, représentant une somme assez importante, qui a été déposée à la mairie de cette commune où celui qui l'a perdue pourra la retirer.

Cet acte de probité est d'autant plus louable que la veuve Delsol est dans un état notoire d'indigence et inscrite sur la liste des assistés à domicile.

Qu'elle reçoive, en pareille circonstance, nos plus vives félicitations.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Compatriote. — Nous avons le plaisir de reproduire ce que dit M. Robert de Beauplan, l'impartial chroniqueur de la « Petite Illustration » en parlant de M. Charles Boyer, notre jeune compatriote qui, dans « L'homme enchaîné » incarna d'une façon magistrale le rôle de Philippe Darthez :

«... Quant à M. Charles Boyer, son jeu spontané et élégant, son aisance, sa voix chaudement timbrée, et cette communication de sympathie qu'il établit aussitôt entre le public et lui, font regretter qu'on n'ait déjà pas fait appel à lui pour la Comédie-Française, où sa place paraît marquée. »

Les amis de notre artiste figeacois liront avec plaisir cette appréciation et, comme M. de Beauplan lui souhaitent l'entrée prochaine à la Comédie-Française.

Victoire sportivé. — Dimanche 6 courant, la première équipe du Groupe Sportif Figeacois s'est rendue à Aurillac, où se disputait, en terrain neutre, la finale du Championnat d'Auvergne, troisième série, contre l'équipe correspondante de l'Amicale Sportive Bortoise.

C'est par 11 points, à 9 points, que notre équipe a été victorieuse. Nous l'en félicitons tout en lui donnant bon espoir pour les futurs championnats.

Légion d'honneur. — Parmi les noms d'officiers figurant à l' « Officiel », promus dans l'ordre de la Légion d'honneur, nous relevons avec plaisir celui de M. Thedena, capitaine aviateur, dont la famille habite Figeac.

M. le capitaine Thedena est un des plus brillants officiers du centre d'aviation de Cazaux-Gironde.

Nous lui adressons, ainsi qu'à sa famille, nos bien sincères félicitations.

Cinéma des jeunes. — Programme du dimanche 13 janvier prochain, à 16 heures 30 et à 20 heures 30 :

Quelques ennemis des arbres, documentaire ; *Voyage mortel,* drame en 5 parties ; *Snob, dompteur,* Comique.

Italiens, ils aimaient la bière. — Trois sujets italiens travaillant à la réfection des voies ferrées de Figeac à Capdenac, se rendaient, samedi soir, sur le chantier, lorsque, passant près des quais de débarquement de la petite vitesse, ils aperçurent un fût de bière d'une trentaine de litres, en dépôt sous la marquise.

La tentation fut forte, si forte, qu'ils emportèrent le tonnelet sous le tunnel.

La gendarmerie avertie, se trouva fort à propos à leur dernière visite au tonneau et les amena tout penauds devant M. Sauvètre, juge, remplaçant M. Dupuy, occupé par l'instruction des cambriolages.

Ils ont été consignés à la disposition de la justice.

Capdenac

Nouveau cambriolage. — Pendant l'absence de M. Jean Laval, propriétaire à Malirat, commune de Capdenac-le-Haut, des cambrioleurs ont fracturé la porte d'entrée de son habitation et, après avoir tout fouillé, se sont emparés d'une somme de 1.800 francs qu'ils ont trouvée dans une armoire.

M. Laval a porté plainte à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

Aynac

Foire. — La foire du 2 janvier a eu, cette année, une importance exceptionnelle, à en juger par les nombreuses transactions qui se sont opérées. Les cochons gras ont atteint 300 et 320 fr. le quintal.

Acte de probité. — Notre sympathique facteur, M. Pierre Taillade, a trouvé, le jour de la foire, un sac à main contenant une certaine somme d'argent, qu'il a pu remettre après de multiples recherches, à sa propriétaire, une jeune fille, très heureuse de rentrer en possession de son bien.

Nos sincères félicitations à l'honnête facteur qu'est M. Taillade.

Notre société de chasse. — Nos vaillants chasseurs avaient projeté une sortie à Quissac, pour le dimanche 6 janvier. Par suite des élections sénatoriales et pour permettre à tous les membres des sociétés d'Aynac et d'Assier de participer à cette belle partie, la réunion aura lieu à Quissac, le dimanche 13 janvier.

Bonne chance à nos intrépides destructeurs de sangliers.

Sousceyrac

La foire. .. Notre foire du 4 janvier a été importante. Il y a eu beaucoup d'animation sur le bétail ; les cochons gras ont été enlevés rapidement avec une hausse sensible. Voici les cours pratiqués :

Vaches d'attelage, de 2.400 à 3.300 fr.; vaches suitées, de 2.500 à 3.800 francs ; veaux et velles d'élevage, de 1.500 à 2.000 francs, le tout la paire ; bœufs d'attelage, de 2.800 à 3.800 francs la paire.

Veaux pour la boucherie, de 4,50 à 5,50 le kilo, selon qualité; cochons gras, de 300 à 310 francs les 50 kilos; nourrains, de 200 à 300 francs pièce ; porcelets, de 120 à 150 francs pièce; brebis, de pins, domestiques, 2 francs la livre ; 90 à 150 francs, selon qualité.

Poules et poulets, 3 francs la livre; laberre, de 4 à 6 francs la livre, œufs, 6 francs la douzaine.

St-Céré

Obsèques. — Lundi, au milieu d'un grand concours de population, ont eu lieu les obsèques de M. Victor Nouzières, ancien sellier, décédé à l'âge de 55 ans, à la suite d'une opération chirurgicale, qu'il avait subie à Toulouse, depuis peu. Dans la nombreuse assistance avaient pris place la Société de secours mutuels et l'Union musical dont le défunt faisait partie.

A Mme Nouzières, sa veuve, à M. Gorse, entrepreneur de travaux publics, conseiller municipal, son beau-frère, ainsi qu'à toute sa famille, nous adressons, en cette pénible circonstance, l'expression de nos bien sincères condoléances.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Foire des Rois. — Très importante foire des Rois, grande affluence ; tous les marchés bien approvisionnés, transactions nombreuses. Voici les principaux cours : œufs , 6 fr., la douzaine ; poules, 3 fr. à 3,50 ; lapins, 1,50 à 1,75 ; oies grasses, 5,25 à 5,50; canards, 5,50 à 5,75, le tout le demi-kilo ; porcs gras, 280 à 320 fr., les 50 kilos ; moutons gras, 190 à 200 fr., les 50 kilos ; bœufs de boucherie, 160 à 170 fr., les 50 kilos ; noix, 110 à 120 francs l'hectolitre ; truffes, 70 à 80 fr. le kilo. Prochaine foire le 29 janvier.

Foire. — Bœufs, 170 à 180 fr. les 50 kilos ; veaux, 6 fr. le kilo ; moutons, 4 fr. le kilo ; brebis 160 à 180 fr. pièce ; cochons gras, 280 à 300 fr. les 50 kilos ; porcelets, 180 à 200 fr. pièce ; poulets, 7 fr. 50 le kilo ; ilièvre, 10 fr. le kilo.

Froment, 80 fr. ; avoine, 50 fr. ; maïs, 120 fr.

Œufs, 6 fr. la douzaine.

Trouvailles. — Le jour de la foire, il a été déposé au bureau de police :

Par M. Lespinasse Baptiste, 65 ans, domestique à Prouilac, un portefeuille contenant une petite somme ; par Mme Marguerite Vigré, 43 ans, plac de l'Hôtel de Ville, une somme importante ; par le jeune Honoré Escapoulade, 15 ans, rue Danglars, à Gourdon, un carnet de poche avec diverses notes.

Audience correctionnelle. — Dans son audience du 8 courant, le Tribunal a rendu les jugements suivants :

— Un imprudent pêcheur aux écrevisses de St-Clair est condamné à 50 fr. d'amende.

— La femme Gautherie, sans domicile fixe, poursuivie pour vagabondage, défaut de carnet anthropométrique, filouterie d'aliments, abus de confiance, récolte trois mois de prison.

— Un certain Rossignol, métayer à Calès, ayant menacé sa patronne d'un fusil en lui interdisant d'entrer dans sa propre propriété, se voit infliger 8 jours de prison pour cette menace intempestive.

— Valentin, cultivateur à Thédirac, inculpé de vol, de destruction de récoltes et de rébellion contre le gardien de la prison de Gourdon est acquitté mais envoyé à l'asile de Leyme sur un rapport du médecin expert par ordre de M. le Préfet.

— Un mineur de Vayrac est poursuivi devant le tribunal pour enfants et acquitté comme ayant agi sans discernement pour avoir chassé sans permis.

— Deux autres affaires sont renvoyées à l'audience du 22 courant.

Nécrologie. — M. Dauliac, ancien maire de Gourdon, Président de la Société de secours mutuels de St-Eloi et juge de paix des cantons de Souillac et de Payrac a succombé cette nuit à 4 heures du matin, à l'âge de 70 ans, des suites d'une opération chirurgicale de trois mois.

C'était un robuste et beau vieillard qui portait allégrement son âge et était loin d'en donner l'impression.

Il fut maire de Gourdon pendant la guerre et donna en cette circonstance troublée et difficile, la mesure de sa grande bonté, de son tact parfait et de son grand cœur.

Ses obsèques auront lieu vendredi matin, à Gourdon, à 10 heures.

Dans cette pénible circonstance, nous adressons à Mme Dauliac, si cruellement éprouvée et à son fils Edouard, conservateur des Hypothèques à Figeac ainsi qu'à toute la famille l'expression bien sincère de nos plus sympathiques condoléances.

Probité. — Le 9 courant, les écoliers Lavergne Louis, 12 ans, et Jach Léopold, 9 ans, de Mandon, Cne de Gourdon, ont déposé au bureau de police un imperméable qu'ils venaient de trouver sur la voie publique.

Nos compatriotes à Paris. — Gentles Quercynoises ! Et vous joyeux drilles, de la riante vallée de Souillac, des Causses de Gramat, ou d'ailleurs, votre vieille Amicale, la *Grappe du Quercy,* vous invite tous à assister a la grande matinée dansante (Jazz-Band) suivie de Concert Artistique, qui aura lieu le dimanche 20 janvier à 14 heures précises, dans les salons du Palais des Fêtes de Paris, 8, rue aux Ours, (métro Etienne-Marcel). Entrée 119, rue St-Martin.

Sociétaires, 2 fr., non sociétaires, 3 francs.

Le Secrétaire général,
R. LABRUNIE.

Probité. — M. Henri Vertut, 20 ans, employé d'octroi à Gourdon, ayant trouvé une somme d'argent sur la voie publique, s'est empressé d'en effectuer le dépôt au commissariat de notre ville. Nos félicitations.

Labastide-Murat

Syndicat agricole. — Les membres du Syndicat agricole de Labastide-Murat sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le lundi 14 janvier, jour de foire, à 4 heures de l'après-midi, dans la salle de la mairie.

Ordre du jour : Commandes d'engrais de printemps ; questions diverses.

Souillac

Mutualité. — La Société Saint-Martin procédera dimanche 13 janvier, dans la salle de la mairie, de 2 à 4 heures du soir, à l'élection de son président, en remplacement de M. Martin Malvy, décédé, et de deux administrateurs, en remplacement de MM. François Cuffi et Jean Entraygues, décédés.

AVIS DE DÉCÈS

Madame veuve JEAN;
Madame veuve CORDES, née JEAN, et sa fille;
Madame et Monsieur Moïse JEAN;
Monsieur Auguste JEAN et sa fille;
Les familles MOULIS, TABARLY, BOUSSIÈRES, CHAYNE, SERS, CORDES et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Germain JEAN

Retraité de la Cie du P. O.

leur époux, père, beau père, frère, beau-frère, grand-père, oncle et cousin, décédé à Cahors, le 9 janvier 1924, dans sa 62e année, muni des Sacrements de l'Eglise et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu le Vendredi 11 Janvier courant, à 2 h. 45 de l'après-midi, en l'Eglise Cathédrale.

L'assemblée à la maison mortuaire, 4, rue Jean-Vidal.

N. B. — Il ne sera pas envoyé de lettre de faire part, le présent avis en tenant lieu.

MACHINES A TRICOTER

toutes largeurs et jauges. Prix de fabrique. Aiguilles. *Catalogue gratuit*

LAINES toutes nuances, *Echantillon gratis.* **LA LABORIEUSE,** 10, quai d'Orléans NANTES.

R. C. — Nantes, 768 B.

ETUDE
DE
Maître BÉTILLE
NOTAIRE A CAJARC (LOT)

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

2e avis d'opposition

Suivant contrat reçu par Maître BÉTILLE, notaire à Cajarc, le 23 décembre 1923, Monsieur Jules LONGUET, coiffeur, demeurant à Cajarc, a vendu à Monsieur Eugène VAISSIÈRE, garçon coiffeur, demeurant à Cahors, le **fonds de Coiffeur** qu'il possédait à Cajarc, place du Champ de Foire.

Les oppositions au paiement du prix seront reçues dans les 10 jours au plus tard de la présente seconde insertion, en l'étude dudit Maître BÉTILLE, notaire à Cajarc, où l'acquéreur élit domicile à cet effet.

Pour seconde publication.

BÉTILLE, *notaire.*

NOS DÉPÊCHES

11 h. 35.

LA TEMPETE FAIT RAGE

Du Finistère à Biarritz

Les dégâts sont considérables

Le raz-de-marée qui vient de durer 24 heures sur toute la côte, du Finistère à Biarritz, a causé partout des dégâts énormes.

La grande jetée de Saint-Guenolé à Penmark étant submergée par l'eau, s'avança avec force détruisant de nombreuses propriétés et toute la flotille de pêche.

A Camaret, de gros bateaux en chantier furent renversés. L'eau ouvrit une brèche dans le mur de protection du Sillon.

A Lorient, outre des dégâts considérables on signale de nombreux bâtiments en perdition.

A St-Nazaire, sur une longueur de 8 kilomètres, plusieurs parapets ont été emportés. Un blockhaus pesant plus de 500 kilogrammes a été projeté au loin. Un marin passant sur la jetée a été tué.

Aux Sables-d'Olonne le remblai de la promenade favorite est détruit. Le bateau *Elit* est perdu corps et biens. L'équipage comprenait 8 hommes.

A La Rochelle où une secousse sismique fut ressentie, c'est un désastre.

A Bordeaux, les navires ont été bloqués.

Les eaux du bassin d'Arcachon ont envahi le territoire compris entre La Teste et Le Teich, causant de grands dégâts.

A Royan, le bateau *Saintonge* et d'autres ont été coulés.

A Bayonne plusieurs installations industrielles sont détruites.

Enfin à Biarritz on signale que la tempête fait rage.

Assassinat du chef séparatiste Rhénan

De Mayence : M. Heinz, président du Gouvernement séparatiste au Palatinat, a été assassiné hier soir à Spiers dans un restaurant où il dînait. L'assassinat serait l'œuvre de l'organisation nationaliste allemande.

Yougoslavie et Russie

De Prague : Les négociations se poursuivent entre la Yougoslavie, la Russie pour la reconnaissance des Soviets.

Les grèves en Allemagne

De Berlin : Le mouvement gréviste dans la métallurgie, semble se propager à toute l'Allemagne.

La Seine baisse

Malgré la pluie, la Seine a beaucoup baissé depuis hier.

Le contrôle militaire allié en Allemagne

De Berlin : Malgré les protestations officielles la commission interalliée pour le contrôle militaire, reprendra avec activité ces jours-ci, après une interruption d'un an.

BAINS MODERNES

25, rue de l'Université

OUVERT TOUS LES JOURS de 9 h. à 19 heures

Salles chauffées

Pendant toute la semaine il est offert à chaque client *1 savon* ou *1 sel parfumé* pour le bain.

La MAISON LASVÈNES

CONFECTIONS

pour Hommes, Dames, Jeunes Gens & Enfants

10, Rue Maréchal-Foch, CAHORS

Fera ses **SOLDES** *annuels d'hiver* à partir du *Samedi 12 Janvier prochain*

Afin de ne présenter à chaque saison que de la marchandise fraîche et à la dernière mode, tous les articles restant en rayon seront **soldés avec des rabais énormes.**

Feuilleton du « Journal du Lot » 20

INVINCIBLE CHARME

PAR

Daniel LESUEUR

V

Pouvait-elle laisser soupçonner à sa fille le drame d'un pareil doute ? Elle lui dit seulement :

— « J'ai toujours eu beaucoup de chagrin de la sévérité systématique de ton père à l'égard de Jean, de la façon si froide et distante dont il traitait ce garçon si travailleur, si raisonnable, si loyal. Je voulais donc dire que, s'il avait consenti à votre mariage, ce grief que je garde contre lui aurait donc été effacé.

— Il ne faut pas entretenir de grief contre papa, chère maman. C'est l'être le plus noble qui soit au monde. Il ne peut obéir à un motif mesquin. Je suis persuadée qu'il croit agir dans mon intérêt.

— Mais mon enfant. » dit la marquise, qui continuait à se méprendre sur le véritable sens de cette résignation, « pourquoi ne pas lui avoir parlé ainsi à lui-même ? Ta docilité l'eût rendu bien heureux. Tandis que, si tu te tais, il peut s'établir entre vous un malentendu qui m'épouvante.

— Mon père ne doute pas de mon respect, ma mère ; je n'ai pas besoin de l'en informer dans une occasion si pénible. Je pense lui en avoir donné une preuve presque au-dessus de mes forces en ne discutant pas sa volonté.

— Mais il n'a pas compris que tu t'y soumets. à cette volonté.

— Aussi, maman, je ne m'y soumets pas. »

Mme de Ribeyran eut un sursaut.

— « Tu comptes toujours épouser Jean ?

— Je ne sais pas si je l'épouserai ; mais, ce dont je suis sûre, c'est que je n'en épouserai jamais un autre.

— Ne parle pas ainsi. Ne pense plus à lui, je t'en supplie, ne pense plus à lui ! » s'écria la marquise.

Odette eut un regard de triste reproche.

— « Comment, mère, c'est vous qui l'abandonnez !... si vite !...

—Je ne l'abandonne pas... Mais, j'ai peur... Ah ! j'ai peur !... Ton père doit avoir de si graves raisons ! Mon enfant, tu ne sais pas où tu peux nous conduire tous. J'en mourrai de chagrin !

— Mais non, maman, » dit Odette, « vous ne mourrez pas de chagrin parce que je ne me marierai pas. »

Elle eut dans le ton un peu de la sécheresse hautaine de son père. Mlle de Ribeyran, capable d'écouter sans défaillance l'arrêt qui semblait éloigner d'elle pour toujours celui qu'elle considérait comme son fiancé, n'avait évidemment pas dans le caractère la mièvrerie nécessaire pour s'attendrir sur des phrases larmoyantes et vagues. Elle ne pouvait pressentir de quelle source troublée venaient les anxiétés, les défections, les terreurs de sa mère, et elle la dédaignait imperceptiblement de passer si vite du côté du plus fort. Devant cette faiblesse, elle eut une sourde irritation que ne lui avait pas causée la nette, rigide et implacable décision de son père. Ne voulant pas en donner des signes extérieurs, elle se retira dans sa chambre.

« Que vais-je faire ? » pensa Odette. « Mon père me sépare de Jean. Il a dû l'éloigner par contrainte. Peut-être après quelque scène terrible. Ce qu'il m'a dit est épouvantable et inévitable. Jean demandera à partir pour Madagascar. Si cette campagne se fait, elle aura lieu au printemps. Jusque-là on me retiendra dans le Midi, à notre propriété de Carqueiranne ce trou d'où les communications sont si difficiles. A Madagascar. Jean peut mourir. Serait-ce possible que je ne le revoie plus ? »

Un frisson la secoua de la tête aux pieds ; puis une exclamation lui échappa, presque à voix haute dans le blanc silence de sa chambre de jeune fille.

« Oh ! quel bonheur de l'avoir nommé mon fiancé, de m'être attachée à lui, de l'avoir attaché à moi par un lien sacré ! »

Odette n'imaginait pas qu'une telle parole pût être rompue. Elevée dans un milieu d'une correction démodée, mais de très grand ton, tenue à l'écart du monde, encouragée dans ses goûts de liberté en pleine nature, d'espace, de mouvement, d'intrépidité physique, elle ressemblait aussi peu que possible aux fillettes averties des five o'clock parisiens. Elle eût ouvert à l'extrême la courbe allongée de ses admirables paupières si elle avait entendu ce mot, fréquemment réédité de l'une d'elles : « Je ne veux épouser qu'un mari qui ait déjà vécu. » Littéralement, elle n'aurait pas compris.

Elle ne savait pas, comme le savent ses contemporains, que la fidélité d'un jeune homme est moins scrupuleuse et plus exposée que celle d'une jeune fille, et que le charmant respect d'un fiancé est facilité souvent par les recettes de patience que lui dispensent de jolies et complaisantes personnes.

Aucune de ces considérations ne la troublaient. Si elle n'eût pas été terrifiée par cette idée de guerre dans une île fiévreuse et lointaine, elle se fût dit simplement :

« Nous attendrons, » avec cette belle insouciance des années qui est le propre de la jeunesse, et elle n'eût pas douté que, dans un an ou dans dix, Jean et elle ne se fussent retrouvés semblables d'aspects, de candeur et d'émotion à ce qu'ils étaient dans ce bienheureux jour de chasse, quand ils se fiancèrent parmi les ombres rousses des chênes d'automne.

Mais elle pouvait jamais le revoir, apprendre tout à coup qu'il était mort loin d'elle. C'était abominable. Du moins il fallait qu'il emportât quelque chose d'elle, une lettre, l'assurance que, quoi qu'il arrivât, elle n'en épouserait jamais un autre.

Elle résolut de lui écrire.

Assise devant son petit bureau laqué de clair, à tablette de maroquin vieux rose. Mlle de Ribeyran, la plume à la main, se disait :

« Comment lui envoyer le moindre mot. Je n'ai pas son adresse. Je ne sais même pas où il est. »

Elle réfléchit.

« Adresser la lettre au quartier avec l'indication de faire suivre, c'est bien hasardé. Si elle tombait sous les yeux de mon père, il reconnaîtrait mon écriture. »

Odette songea un instant à mettre sa mère dans la confidence, Mme de Ribeyran ne désapprouverait pas un adieu à l'exilé, et peut-être obtiendrait-elle de savoir... Mais non : outre que le marquis ne dirait sans doute pas plus à sa femme qu'à sa fille où se trouvait Jean, il était imprudent de compromettre cette pauvre maman intimidée et éperdue, qui ferait quelque maladresse ou rencontrerait quelque ennui.

« Bah ! » se dit la jeune fille, « écrivons toujours. Ensuite je découvrirai bien un moyen de faire parvenir ma lettre. »

Voici ce qu'elle traça, de son écriture ferme, franche, volontaire, une écriture que ne défigurait pas le snobisme anglais, les longs caractères anguleux qui banalisent sous une forme impersonnelle et à la mode une des plus intimes manifestations de l'âme :

« Mon cher Jean, mon cher fiancé,

« Vous êtes loin de moi, pour longtemps peut-être. En écrivant ces mots, j'éprouve la première douleur profonde que j'ai ressentie de ma vie. Jamais je n'aurais soupçonné que des obstacles graves et durables s'élèveraient entre nous. Jamais je n'aurais cru que mes parents hésiteraient à nous unir, puisque nous sommes leurs deux enfants, qu'ils nous ont laissés grandir presque côte à côte, que j'ai été pour eux une fille aimante et respectueuse, et vous un fils adoptif qui leur faisait honneur.

(*A suivre*)

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication Iodotannique phosphatée

Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 10 francs

UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies

Regis. Com. Cahors, N° 32

EXTRAIT des minutes du Greffe du Tribunal de première instance de Cahors.

D'un jugement contradictoirement rendu le vingt décembre mil neuf cent vingt-trois par le Tribunal correctionnel de Cahors, contre la dame BLATY Marie, épouse BATY, 43 ans, laitière à Artis, commune de Cahors, prévenue de mouillage de lait.

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal condamne BLATY Marie, épouse BATY, à un mois de prison. Dit qu'il sera sursis à l'exécution de cette peine. La condamne à deux cents francs d'amende. Ordonne l'insertion par extrait du jugement dans deux journaux de Cahors, au choix de Monsieur le Procureur de la République. Ordonne l'affichage par extrait du même jugement à la porte du domicile de la condamnée et à la porte de la mairie de Cahors. Dit que cet affichage devra être maintenu pendant huit jours.

Condamne en outre la dame BLATY aux frais du procès.

Pour copie certifiée conforme :

Cahors, le neuf janvier mil neuf cent vingt-quatre.

Vu au Parquet :

Le Procureur de la République, DIRAT. — *Le Greffier,* GALTIÉ.

Marché de La Villette

7 janvier 1924

ESPÈCES	ENTRÉES	RENVOI	PRIX PAR 1/2 KIL Les porcs se cotent au 50 k. poids vif		
			1re qual.	2e qual.	3e qual.
Bœufs....					
Vaches...	6.870	1.202	3,10	2,80	2,20
Taureaux.					
Veaux....	1.850	35	5,25	5,00	4,50
Moutons..	13.747	1.490	5,25	5,00	4,25
Porcs.....	3.841	»	6,00	5,70	5,50

OBSERVATIONS. — Vente très mauvaise sur les bœufs, difficile sur les moutons et porcs, un peu plus facile sur les veaux

LAROUSSE MENSUEL

Sommaire du N° 203 (Janvier 1924)

Arbres forestiers (suite), par F. Gagnepain. — Les Atlas linguistiques, par M. A. Dauzat. — Emile Bergerat, par M. L. Vergenne. — L'Industrie de la charcuterie, par M. Paul Caïfas. — Le traitement du diabète par l'insuline, par le Dr J. Laumonnier. — Charles Dupuy, par M. J. Desgranges. — Exposition ambulante, par M. C. Meillac. — Louis Moreau, par M. F. Boucher. — Règlement transactionnel, par M. Max Legrand. — Henriette Renan, par M. M. Wolff. — Tremblements de terre au Japon, par M. Henri Froidevaux. — Vauban, par M. Léon Abensour. — 95 gravures ; 2 planches en couleurs (Arbres forestiers, suite). — Le numéro 2 fr. 50, en vente chez tous les libraires.

Abonnez-vous à

LA REVUE HEBDOMADAIRE

qui publie dans son numéro du 5 Janvier 1924.

Adieu à Maurice Barrès, par François le Grix. — Les souvenirs d'Enfance et de Jeunesse de la Princesse Pauline de Metternich, par Marcel Dunan. — La Situation Politique en Pologne par ...

La Revue Hebdomadaire publiera cet hiver comme le passé les Conférences qui seront données à *La Société des Conférences.*

ABONNEMENTS :

France : Un an, 52 fr. — Six mois, 28 fr. — Etranger 60, 32 fr.

Abonnement d'un an payable en deux fois sur demande.

Spécimen gratuit sur demande.

Le numéro 1 fr. 50. — Chèque postal : 176-70.

Plon, rue Garancière, Paris.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)

Le Gérant : A. COUESLANT.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

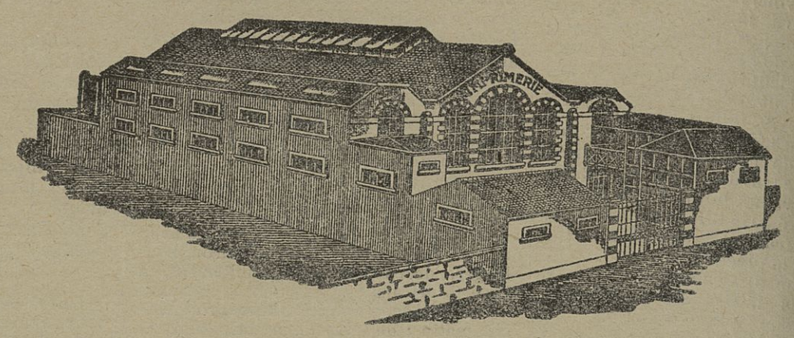

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE — PRIX MODÉRÉS

HORAIRE DES AUTOBUS

Ligne de Cahors-Castelnau

Départ de Cahors	17 00
— Sept-Ponts	17 15
— Le Montat	17 25
— Embr. Terry	17 30
— Granéjouls	17 35
— L'hospitalet	17 40
— Pern	17 50
— Boyer	18 00
— Malmousque	18 10
— Vitarelles	18 20
Arrivée à Castelnau	18 30

Ligne de Castelnau-Cazes-Mondenard

Départ de Castelnau	18 30
— Thézels (embr.)	18 40
— St-Aureil	18 50
— Sauveterre (embr.)	19 »
— Molières-Saux (d°)	19 10
— Saux	19 25
— Trijouls (embr.)	19 30
— Cazellac	19 40
Arrivée à Cazes-Mondenard	20 »

Nota. — Du 1er Novembre au 31 Mars, le départ de Cahors aura lieu à 16 h. 30 et de Castelnau à 18 h.

Ligne de Cazes-Mondenard-Castelnau

Dép. de Cazes-Mondenard (1)	6 30
— Cazillac	6 45
— Tréjouls	6 50
— Saux	7 »
— Molières-Saux (r.)	7 20
— Sauveterre	7 30
— St-Aureil	7 45
— Thezals	7 50
Arrivée à Castelnau	8 »

Ligne de Castelnau-Cahors

Départ de Castelnau	8 00
— Vitarelles	8 15
— Malmousque	8 25
— Boyer	8 30
— Pern	8 40
— Lhospitalet	8 45
— Granéjouls	8 50
— Embr. Terry	8 55
— Le Montat	9 00
— Sept-Pons	9 15
Arrivée à Cahors	9 30

Nota. — Du 1er Novembre au 31 Mars, le départ de Cazes-Mondenard aura lieu à 7 h. et de Castelnau à 8 h. 30.

Ligne de Molières à Castelnau

Dép. de Molières	»	15 »
— La Briq.	»	15 10
— St-Privat	»	15 20
— Mombel	»	15 30
— Divillac	»	15 35
— Russac	»	15 40
Ar. à Castelnau	»	15 50

Ligne de Castelnau à Lalbenque-Gare

Dépt. de Castelnau	6 30	16 10
— Flaugnac	6 40	16 20
— Caniez	6 45	16 30
— St-P.-Lab.	6 55	16 35
— Rescouf.	7 05	16 45
— Fontanes	7 15	16 55
Ar. Lalbenque	7 30	17 10

Ligne de Lalbenque-Gare à Castelnau

Dép. Lalb. (g.)	8 15	18 30
— Fontanes	8 25	18 40
— Rescouf.	8 35	18 50
— St-P.-Lab.	8 45	19 »
— Caniez	8 50	19 5
— Flaugnac	9	19 15
Arrivée Castelnau	9 15	19 30

Ligne de Castelnau à Molières

Départ de Castelnau	9 30
— Russac	9 40
— Divillac	9 45
— Mombel	9 55
— St-Privat	10 5
— La Briqueterie	10 10
Arrivée à Molières	10 15

Service supplémentaire les jours de foire à Castelnau

Départ de Cahors	8 »
— Sept-Ponts	8 15
— Le Montat	8 25
— Terry	8 30
— Granéjouls	8 35
— L'Hospitalet	8 40
— Pern	8 50
— Boyer	9 »
— Malmousque	9 10

Départ de Vitarelles	9 20
Arrivée à Castelnau	9 30
Départ de Castelnau	16 30
— Vitarelles	16 45
— Malmousque	16 55
— Boyer	17 »
— Pern	17 10
— L'Hospitalet	17 15
— Granéjouls	17 20
— Terry	17 25
— Le Montat	17 30
— Sept-Ponts	17 45
Arrivée à Cahors	18 »

Ligne de Cahors à Lauzerte par Lascabanes

Départ de Cahors	16 00
— **Embr. r. Natle**	16 10
Départ de Labast.-Marnhac	16 35
— Lascabanes	16 50
— Quatre-Routes	17 00
— Saint-Cyprien	17 05
— St-Laurent (M.)	17 15
— Montlauzun	17 20
— Les Granges	17 25
— St-Fort	17 30
— Auléry	17 45
Arrivée à Lauzerte (P.)	18 »

Nota. — Cette voiture correspond avec celle arrivant de Moissac a 17 h. 50 et repartant à 18 h. 15 pour Moissac.

Ligne de Lauzerte à Cahors par Lascabanes

Départ de Lauzerte	9 15
— Auléry	9 35
— St-Fort	9 45
— Les Granges	9 50
— Montlau. (em.)	10 »
— St-Laur[t]-Lol.	10 10
— St-Cyprien	10 20
— Quatre-Routes	10 25
— Lascabanes	10 30
— Labast.-Marnhac	11 »
— Embr. r. Nat.	11 10
Arrivée à Cahors	11 30

Ligne de Cahors à Montcuq-Lauzerte

Dép. Cahors	6 45	17 15
— Em. r. nat.	6 55	17 25
— Em r. Tresp.	7 10	17 40
— Le Cluzel	7 15	17 45
— Villesèque	7 25	17 55
— St-Martial	7 30	18 05
— St-Pant.	7 35	18 15
— Bagat	7 40	18 20
— St-Daunès	7 50	18 30
— Montcuq	8 5	18 45
— Ste-Croix	8 15	»
— Lebreil	8 20	»
— Caminel	8 25	»
— Ste-Juliette	8 30	»
— Bouloc	8 35	»
— Auléry	8 45	»
Arr. Lauzerte	9 »	»

Nota. — Cette voiture correspond avec celle arrivant de Moissac à 8 h. 45 et repartant pour cette localité à 9 h. 5.

Ligne de Lauzerte-Montcuq-Cabors

Dép. Lauzerte	18 5
— Auléry (embr.)	18 10
— Bouloc (d°)	18 20
— Ste-Juliette (d°)	18 25
— Caminel (d°)	18 30
— Lebreil (d°)	18 35
— Ste-Croix (d°)	18 40
— Montcuq	7 » 18 45
— St-Daunès	7 10 18 50
— Bagat	7 20 18 55
— St-Pant.	7 25 19 »
— St-Martial	7 35 19 5
— Villesèque	7 50 19 10
— Le Cluzel	8 05 19 20
— Em. Tresp.	8 10 19 30
— Emb. r. nat.	8 20 19 40
Arr. Cahors	8 30 20 5

Ligne de Montcuq-Libos

Départ de Libos (gare)	8 05
— Fumel	8 15
— Montayral	8 25
— Mauroux	8 45
— Lacapelle-Cab.	9 »
Arrivée à Puy-l'Evêque	9 15
Départ de Puy-l'Evêque	9 40
— Floressas	10 05
— Sérignac	10 10
— St-Matré	10 30
— Belmontet	10 45
Arrivée à Montcuq	11 10

Ligne de Libos-Montcuq

Départ de Montcuq	13 30
— Belmontet	13 55
— St-Matré	14 15

Départ de Sérignac	14 30
Arrivée à Puy-l'Evêque	14 50
Départ de Puy-l'Evêque	15 20
— Lacapelle-Cab.	15 40
— Mauroux	15 55
— Montayral	16 15
— Fumel	16 30
Arrivée à Libos	16 45

Ligne de Cahors à Limogne

Départ de Cahors	15 20
Départ d'Arcambal	16 45
— Rossignol	17 10
— Le Peuplier	17 25
— Concots	17 40
— Escamps	17 55
— Bach	18 15
— Varaire	18 30
Arrivée à Limogne	19 »

Ligne de Concots à Limogne

Départ de Concots	16 »
Arrivée à Limogne	16 25

Ligne de Limogne à Saint-Martin-Labouval

Départ Limogne	7 40	16 30
Cénevières	8	16 50
Arrivée St-Martin	8 10	17 »

Ligne de Saint-Martin-Labouval à Limogne

Départ St-Martin	9 20	20 10
Cénevières	9 30	20 15
Arrivée à Limogne	10 »	20 50

Ligne de Limogne à Concots

Départ de Limogne	10 5
Arrivée à Concots	10 35

Ligne de Limogne à Cahors

Départ de Limogne	7 00
— Varaire	7 15
— Bach	7 30
— Escamps	7 45
— Concots	8 15
— Le Peuplier	8 25
— Rossignol	8 40
— Arcambal	9 05
Arrivée à Cahors	9 30

Ligne de Labastide à Cahors

Départ de Labastide-Murat	8 35
— Soulomès	8 45
— Caniac (poteau)	8 50
— Saint-Cernin	8 55
— Lauzès	9 10
— Vers	9 40
— Savanac	9 50
— Lamadeleine	10 00
— Larroque	10 10
Arrivée à Cahors	10 30

Ligne de Cahors à Labastide

Départ de Cahors	16 15
— Larroque	16 25
— Lamadeleine	16 30
— Savanac	16 35
— Vers	16 40
— Lauzès	17 30
— Saint-Cernin	17 50
— Caniac (poteau)	18 00
— Soulomès	18 05
Arrivée à Labastide-Murat	18 30

Ligne de St-Céré à St-Projet

Départ de Saint-Céré	4 30
— St-Jean	4 35
— St-Médard	4 40
— Bagou	4 50
— Boutel	5 »
— Mayrinhac	5 10
— Le Pontet	5 15
— Lapergue	5 25
— Gramat	5 50
— Péchaut	6 15
— Le Bastit	6 20
— Carlucet (embr.)	6 25
— E. de Fontanes	6 30
— Goudou	6 40
Arrivée à Labastide	6 50
Départ de Labastide	7 30
— Montfaucon	7 40
— Séniergues	7 45
— Carr. de Ginouillac	7 50
— Peyrebrune	8 »
— St-Projet	8 10

Ligne de St-Projet à St-Céré

Départ de St-Projet	16 40
— Peyrebrune	16 45
— Carr. de Ginouillac	16 50
— Séniergues	16 55
— Montfaucon	17 10

Arrivée à Labastide	17 30
Départ de Labastide	18 40
— Goudou	18 45
— E. de Fontanes	18 50
— Carlucet (embr.)	18 55
— Le Bastit	19 5
— Péchaut	19 10
— Gramat (A.)	19 30
— Gramat (D.)	20 25
— Lapergue	20 40
— Le Pontet	20 50
— Mayrinhac	20 55
— Boutel	21 05
— Bagou (Croix)	21 15
— St-Médard (d°)	21 25
— St-Jean (d°)	21 35
Arrivée à St-Céré	21 50

Ligne Figeac-Saint-Céré

Départ de Figeac	16 00
— Planioles	16 15
Départ de Camburat	16 25
— Fons	16 40
— Issepts	16 55
— Le Bourg	17 15
— Lacapelle	17 30
— Anglars	17 40
— Aynac	18 20
— La Gineste	18 40
Arrivée à St-Céré	19 00

Ligne de Saint-Céré à Figeac

Départ de St-Céré	7 15
— La Gineste	7 30
— Aynac	7 50
— Anglars	8 20
— Lacapelle	8 30
— Le Bourg	8 50
— Yssepts	9 05
— Fons	9 20
— Camburat	9 30
— Planioles	9 45
Arrivée à Figeac	10 00

Ligne de Bagnac à Saint-Céré

Départ de Bagnac	20 »
— La Curade	20 25
— Le Mazers	20 35
— Terres-Rouges	20 45
— Le Sers	20 55
— Croix de Malte	21 05
— Le Dental	21 15
Arrivée à Latronquière	21 35
Départ de Latronquière (cor.)	10 35
— Sénaillac (cor.)	11 10
— Vaquié	11 15
— La Madeleine	11 25
— Sousceyrac (cor.)	11 45
— Alzac	11 55
— Le Faugas	12 05
— Rougié	12 15
— Frayssinhes	12 25
— Siramond	12 35
Arrivée à St-Céré (cor.)	12 40

Ligne de Saint-Céré à Bagnac (1)

Départ de St-Céré	15 45
— Siramond	15 50
— Frayssinhes (cor.)	16 05
— Rougié	16 20
— Le Faugas	16 30
— Alzac	16 40
— Sousceyrac (cor.)	16 55
— La Madeleine	17 15
— Vaquié	17 20
— Sénaillac (cor.)	17 30
Arrivée à Latronquière (cor.)	17 50
Départ de Latronquière (cor.)	9 50
— Le Dental	10 05
— Croix de Malte	10 10
— Le Sers (cor.)	10 20
— Terres-Rouges	10 30
— Le Mazers	10 40
— La Curade	10 50
Arrivée à Bagnac	11 20

(1) L'autobus St-Céré-Bagnac s'arrête le soir à Latronquière pour n'en repartir que le lendemain matin.

Ligne de Lacapelle-Marival à Labastide-Murat

Départ de Lacapelle	5 30
— Le Bourg	5 40
Arrivée à Assier	6 »
Départ d'Assier	7 »
— Livernon	8 10
— Grèzes	8 25
— Espédaillac	8 40
— Quissac	8 55
— Cornouiller	9 05
— Fontanes	9 15
— Goudou	9 30
Arrivée à Labastide	9 40

Ligne de Labastide-Murat à Lacapelle-Marival

Départ de Labastide	16 15
— Goudou	16 20
— Fontanes	16 40
— Cornouiller	16 55
— Quissac	17 05
— Espédaillac	17 15
— Grèzes	17 25
— Livernon	17 35
Arrivée à Assier	17 45
Départ d'Assier	19 20
— Le Bourg	19 40
Arrivée à Lacapelle	19 50

Ligne de Figeac à Caussade

Départ de Figeac	16 30
— Faycelles	16 50
— Béduer	17 10
— Gréalou	17 30
— Cajarc	18 10
— Gaillac	18 25
— Saint-Jean-de-Laur	18 40
— Promilhanes	19 »
— Limogne	19 10
— Varaire	19 25
— Bach	19 40
— Vaylats	19 50
— Belmont (près Lal.)	20 10
— Puylaroque	20 20
Arrivée à Caussade	20 45

Ligne de Caussade à Figeac

Départ de Caussade	7 15
— Puylaroque	7 40
— Belmont (près Lal.)	7 50
— Vaylats	8 10
— Bach	8 20
— Varaire	8 35
— Limogne	8 50
— Promilhanes	9 »
— Saint-Jean-de-Laur	9 20
— Gaillac	9 35
— Cajarc	9 50
— Gréalou	10 25
— Béduer	10 50
— Faycelles	11 10
Arrivée à Figeac	11 30

Ligne de Figeac à Latronquière

Départ de Figeac	7 45
— Planioles	8 00
— Plan de Planioles	8 05
— Doullan	8 20
— Cardaillac (cor.)	8 40
— Prentegarde	8 55
— Lascombelles	9 10
— Ste-Colombe	9 15
— Rauqueyroux (cor.)	9 25
— Lavitarelle	9 35
— Richour	9 45
— St-Méd.-Nicourley	9 55
— Laveyssière-Gorses	10 20
— Lacayolle	10 25
Arrivée à Latronquière (cor.)	10 45

Ligne de Latronquière à Figeac

Départ de Latronquière	18 00
— Lacayolle	18 15
— Laveyssière-Gorses	18 35
— St-Médard	18 55
— Richour	19 05
— Lavitarelle (cor.)	19 15
— Rauqueyrour (cor.)	19 25
— Ste-Colombe	19 35
— Prentegarde	19 50
— Cardaillac	20 10
— Doullan	20 20
— Plan de Planioles	20 25
— Planioles	20 30
Arrivée de Figeac (cor.)	20 45

Ligne de Conduché-Vallée du Célé

Départ de Figeac	17 »
— Ceint-d'Eau	17 10
— Drauzou	17 15
— Camboulit	17 20
— Boussac	17 30
— Corn	17 40
— Ste-Eulalie	17 50
— Espagnac	18 »
— Brengues	18 10
— St-Sulpice	18 30
— Marcilhac	18 40
— Monteil	18 50
— Sauliac	19 05
— Cabrerets	19 30
Arrivée à Conduché	19 45

Ligne Vallée du Célé-Conduché

Départ de Conduché	8 50
— Cabrerets	9 00
— Sauliac	9 20
— Monteil	9 30
— Marcilhac	9 40

Départ de St-Supice	9 50
— Brengues	10 10
— Espagnac	10 20
— Ste-Eulalie	10 30
— Corn	10 40
— Boussac	10 50
— Camboulit	11 »
Départ de Drauzou	11 05
— Ceint d'Eau	11 10
Arrivée à Figeac	11 20

Ligne Cahors-Gourdon, par Cazals

Départ de Cahors	16 00
— Mercuès	16 30
— Espère	16 40
— Crayssac	17 »
— Rostassac	17 20
— Pontcirq	17 30
— Canourgnes	17 40
— Goujounac	17 55
— Frayssinet	18 05
— Montcléra	18 30
— Cazals	18 50
— Salviac	19 05
— Pont Carral	19 20
Arrivée à Gourdon	20 15

Ligne Gourdon-Cahors par Cazals

Départ de Gourdon	6 30
— Pont Carral	7 05
— Salviac	7 25
— Montcléra	8 »
— Frayssinet	8 25
— Goujounac	8 40
— Pontcirq	9 20
— Rostassac	9 30
— Crayssac	9 55
— Espère	10 10
— Mercuès	10 20
Arrivée à Cahors	10 45

Ligne de Gourdon-Labastide-Murat

Départ de Gourdon (Poste) (1)	6 00
— Curebourset	6 25
— Concorès	6 45
— Saint-Germain	7 00
— Saint-Chamarand	7 10
— Fraissinet	7 25
— Pont de Vaillac	7 40
— Montfaucon	7 55
Arrivée à Labastide-Murat	8 20

(1) En cas de retard de l'express venant de Paris l'autobus ne part qu'à 6 h. 15, mais il n'attend pas au delà de cette limite.

Ligne de Labastide-Murat-Gourdon

Départ de Labastide-Murat	18 45
— Montfaucon	19 45
— Pont de Vaillac	19 15
— Pont de Rhodes	19 30
— Saint-Chamarand	19 50
— Saint-Germain	20 10
— Concorès	20 25
— Curebourset	20 35
Arrivée à Gourdon	21 00

Ligne de Gourdon à Souillac par Payrac

Départ de Souillac (gare)	6 30
Départ de Souillac (ville)	6 40
Passage à Lanzac	6 50
— Embr. Nadaillac	7 10
— Le Treil	7 20
— Carrière	7 25
Arrivée à Payrac	7 30
Départ de Payrac	7 40
Passage Embr. Rte Payrac	7 45
— La Séguinie	7 50
— Embr. Rte Laval	7 55
— Embr. Reilhaguet	8 »
— Embr. Gramat	8 05
— St-Projet	8 15
— Le Vigan	8 25
Arrivée à Gourdon	8 40

Ligne de Souillac à Gourdon par Payrac

Départ de Gourdon (gare)	16 15
Passage au Vigan	16 25
— St-Projet	16 35
— Embr. Rte Gramat	16 45
— Embr. Reilhaguet	16 50
— Embr. Laval	16 55
— Embr. La Séguinie	17 »
— Embr. Rte Payrac	17 05
Arrivée à Payrac	17 10
Départ de Payrac	17 20
Passage à Carrière	17 25
— Le Treil	17 30
— Rte Nadaillac	17 40
— Lanzac	17 55
Arrivée à Souillac (ville)	18 05
Arrivée à Souillac (gare)	18 15